



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Conseil Communautaire
29 juin 2021
Dole – 18 h 30

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 63
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 77
Date de la convocation : 23 juin 2021
Date de publication : 07 juillet 2021

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, M. Berthaud, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, S. Champanhet, J.-P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.-L. Croiserat, J.-P. Cuinet (sauf notices n°20 à 22), J.-M. Daubigney, F. David, C. Demortier, A. Diebolt suppléé par A. Noirot, G. Fernoux-Coutenet, J.-P. Fichère, J.-B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.-R. Guibelin, M. Hoffmann, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet (à partir notice n°03), C. Labourot, O. Lacroix, J. Lagnien (notice n°01), J.-P. Lefèvre, J.-L. Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel (à partir notice n°03), O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, J. Pannaux, A. Pernoux, L. Rabbe, J.-M. Rebillard, C. Riotte, J.-C. Robert, J.-Y. Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J.-M. Sermier, G. Soldavini (jusqu'à notice n°40), J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge, J. Zasempa.

Délégués absents ayant donné procuration : A. Callegher à C. Monneret, I. Delaine à C. Bourgeois-République, A. Douzenel à M. Mbitel (à partir notice n°03), F. Dray à M. Mirat, D. Germond à J.-B. Gagnoux, I. Girod à P. Antoine, J. Gruet à J.-P. Cuinet (sauf notices n°20 à 22), A. Hamdaoui à A. Borneck, P. Jaboviste à M. Berthaud, L. Jarrot-Mermet à N. Gomet, N. Jeannet à J.-M. Sermier (jusqu'à notice n°02), C. Nonnotte-Bouton à J.-P. Fichère, J. Péchinot à S. Champanhet, F. Rigaud à J.-M. Daubigney.

Délégués absents non suppléés et non représentés : P. Blanchet, J.-L. Bonin, J.-P. Cuinet (notices n°20 à 22), A. Douzenel (notices n°01 et 02), G. Ginet, J. Gruet (notices n°20 à 22), M. Henry, C. Jeanneaux, J. Lagnien (à partir notice n°02), M. Mbitel (notices n°01 et 02), E. Pauvret, H. Prat, G. Soldavini (à partir notice n°41).

Secrétaire de séance : Madame Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE.

M. le Président : Bonsoir à tous. Je vous propose d'ouvrir cette séance, surtout s'il y a des footballeurs parmi vous intéressés par le match entre l'Allemagne et l'Angleterre.

Les pouvoirs sont les suivants : Isabelle DELAINE à Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Alexandre DOUZENEL à Mohamed MBITEL, Frédérique DRAY à Maryline MIRAT, Daniel GERMOND à Jean-Baptiste GAGNOUX qui n'est pas arrivé, mais qui ne devrait pas tarder, Isabelle GIROD à Patricia ANTOINE, Justine GRUET à Jean-Pierre CUINET, Philippe JABOVISTE à Mathieu BERTHAUD, Nathalie JEANNET à Jean-Marie SERMIER, Catherine NONNOTTE-BOUTON à moi-même (Jean-Pascal FICHÈRE), Jacques PÉCHINOT à Stéphane CHAMPANHET, Laetitia JARROT-MERMET à Nicolas GOMET, Fabien RIGAUD à Jean-Michel DAUBIGNEY et Aline CALLEGHER à Christophe MONNERET. Voilà pour les pouvoirs.

Nous devons désigner un secrétaire de séance.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : Si nous continuions l'ordre alphabétique, nous arriverions à Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, si tu es d'accord pour être secrétaire de séance. Merci. J'imagine qu'il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons donc démarrer cette séance.

En ce lendemain d'élections, je voudrais tout d'abord féliciter tous les élus. Nous nous réjouissons encore d'avoir de nombreux conseillers départementaux et au moins un conseiller régional encore dans notre instance. Félicitations à tous. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole va bien sûr continuer son chemin avec de nouveaux partenaires au niveau du Département et des Régions, même si c'est le changement dans la continuité, ce que nous avons bien compris. Nous sommes là pour nous adapter en permanence, ce qui est normal.

Je continue avec l'approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 8 avril 2021.

Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 8 avril 2021

M. le Président : Vous l'avez bien tous reçu. Avez-vous des observations à faire ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 8 avril 2021.

Communication des décisions prises par le Président

Communication des décisions prises par le Bureau Communautaire

Ces communications sont présentées conjointement.

M. le Président : Nous avons maintenant à prendre acte des décisions que le Président a prises en sa qualité, avec les pouvoirs qui lui sont conférés. Vous avez la liste sous les yeux. Je lis très rapidement les décisions :

- avec l'Entretien Dijonnais pour le complexe aquatique et sportif Pierre Talagrand pour 27 600 euros ;
- avec CERIGNAT PAYSAGES
 - pour l'espace sportif Pépinière et Paul Martin pour 14 484 euros ;
 - pour l'aquaparc ISIS, le gymnase Saint-Aubin et la haie Bobin pour 3 237 euros ;
- avec GSF ORION pour les locaux sportifs du stade Bobin et du boulodrome pour 22 000 euros ;
- avec la SAS JEMYC pour les locaux sportifs du stade de la Pépinière pour 36 000 euros ;
- avec GSF ORION pour les locaux sportifs du complexe Ernest Gagnoux (Saint-Aubin) pour 23 500 euros ;
- avec la SAS JEMYC pour les locaux sportifs du CE Solvay pour 14 500 euros.

Ce qui nous fait 96 000 euros pour ce sous-total.

Nous avons ensuite :

- des dépenses de Pilotage avec Abergement-la-Ronce/SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)/Nourserie/SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères)/SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) Baverans pour le service de remplacement des secrétaires de mairie ;
- une convention de soutien en expertise à la cohésion des territoires avec la médiathèque pour 610 euros ;
- les Sports pour un contrat de cession de droits d'auteur pour l'espace Pierre Talagrand avec Monsieur Paul KOZLOWSKI pour 330 euros ;
- avec la Caisse d'Épargne, un contrat d'ouverture de crédits de 2 millions d'euros ;
- avec la CC Jura Nord, la convention de prestation de services pour des missions d'assistant de prévention, avec un tarif mis en place ;

- avec le syndicat Doubs Loue, la convention pour la mise à disposition de Lydie PALMER ;
- avec Doubs Loue toujours, la mise à disposition d'Éric CHAPUT ;
- avec la librairie Decitre, pour des achats de livres pour la médiathèque pour 5 000 euros ;
- avec le SICTOM pour une convention de prestation de services pour des missions d'assistant de prévention pour 250 euros par jour ;
- avec la SAS KOEHREN, un avenant n° 1 pour les travaux de défrichage de la voie Grévy pour 11 000 euros ;
- le remboursement partiel d'un emprunt de Gevry suite au transfert des compétences Eau et Assainissement pour 197 000 euros.

Nous avons ensuite

- toujours pour la commande publique :
 - un accord-cadre à bons de commande pour l'entretien des espaces verts ;
 - une convention avec la régie de quartier pour la taille et le désherbage de la zone des Grandes Épenottes pour 7 500 euros ;
 - avec France Clôture Environnement pour la tonte et le fauchage pour 20 400 euros ;
 - avec CERIGNAT pour des travaux de désherbage et de taille pour la médiathèque de Tavaux pour 6 000 euros ;
 - avec la SAS BONNEFOY pour des mises aux normes accessibilité des arrêts de bus à Champdivers pour 24 000 euros ;
- un contrat d'achat public au sein de la collectivité pour 20 euros par mois avec la Caisse d'Épargne Bourgogne-Franche-Comté ;
- avec le Syndicat des Eaux, Association foncière Éclans-Nenon-Parcey pour une convention de mise à disposition de secrétaires et d'agents techniques ;
- avec le SICTOM pour des mises à dispositions de secrétaires au service de remplacement, ces contrats étant en fonction des heures passées ;
- pour les ressources humaines, la création d'emplois saisonniers pour 2021 (2 emplois pour la lecture publique, 39 emplois pour l'Enfance Jeunesse et 1 emploi pour l'Urbanisme) pour des rémunérations sur la base des forfaits journaliers.

Nous avons ensuite des décisions sans incidence financière :

- avec l'Entretien Dijonnais pour des avenants au marché d'entretien ménager du complexe sportif Pierre Talagrand ;
- avec la commune de Crissey, pour une délégation à la commune de Crissey du Droit de Prémption Urbain (DPU) ;
- avec Bouygues Telecom, un avenant sur la fourniture de services de télécommunications ;
- avec les Sports, des conventions d'utilisation des équipements intercommunaux avec
 - l'association Dole Subaquatique ;
 - le Groupement de soutien de la base de défendre de Besançon ;
 - l'association Dole Triathlon ;
 - l'association Cercle des Nageurs de Dole (CNR) ;
 - Dole Water Polo.

Concernant la communication des décisions prises par le Bureau, vous avez :

- une attribution de subvention au titre du volet « entreprises » du Fonds Régional des Territoires (FRT) pour 29 500 euros ;
- une mise à disposition d'une parcelle à la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) pour 40 euros par an,
- le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) et le versement de la part de l'État dans le cadre de l'aide directe à la réhabilitation de locaux commerciaux pour 3 615 euros ;
- l'attribution de subvention au titre du volet « entreprises » du FRT pour 32 500 euros ;
- la reconduction de la convention de mise à disposition gratuite d'un conservateur d'État des bibliothèques par le ministère de la Culture, ce qui entraîne un avis favorable ;
- la signature d'une convention de partenariat avec Destination 70 concernant le plan d'action de la vallée de l'Ognon, pour 1 000 euros ;
- l'attribution d'un don à l'association Kerwan 2 Toi au profit des enfants victimes d'AVC pédiatriques pour 300 euros ;
- l'attribution de subventions au titre d'un volet « entreprises » du FRT pour 19 500 euros ;
- la modification du tableau des effectifs ;
- l'attribution et le versement d'une aide directe à la réhabilitation de locaux commerciaux à IIDA-YA pour 3 000 euros ;
- l'attribution de subventions au titre du volet « entreprises » du FRT pour 36 500 euros.

Nous poursuivons avec les avis favorables pour :

- la mise à disposition d'un atelier au Centre d'Activités Nouvelles (CAN) ;
- une attribution de subventions au titre du volet « entreprises » du FRT pour 5 000 euros ;
- une convention d'autorisation d'occupation du domaine public pour l'installation de panneaux publicitaires dans l'enceinte des stades ;
- une attribution de subventions au titre du volet « entreprises » du FRT pour environ 5 000 euros ;
- l'accompagnement des associations pour 2021 pour 15 300 euros ;
- les aménagements du rond-point de Parcey avec le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour 18 727 euros, vieux dossier dont nous voyons enfin le bout ;
- une attribution de subventions au titre du volet « entreprises » du FRT pour environ 23 500 euros ;
- des modifications du tableau des effectifs ;
- l'attribution et le versement d'une aide directe à la réhabilitation de locaux commerciaux pour 3 000 euros.

Excusez-moi, toute cette lecture est fastidieuse. Vous avez le document sous les yeux. Si vous avez des questions, bien sûr, nous nous tenons à votre disposition. Y a-t-il des questions particulières sur toutes ces décisions qui ont pu être prises ? S'il n'y a pas de question, je poursuis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Président et de celles prises par le Bureau Communautaire.

NOTICE N° 01 : PACTE TERRITORIAL 2020–2026/PACTE DE GOUVERNANCE

M. le Président : Nous commençons par le Pacte de Gouvernance. Pour cette séance, nous vous avons envoyé un petit email de prévention. Vous verrez qu'il y a de nombreux rapports, comptes rendus ou d'autres choses que vous avez vu passer. Nous travaillons ces rapports depuis un certain temps. Je parle notamment des rapports sur les DSP (Délégations de Service Public). Nous essaierons d'être assez brefs. Vous avez pris connaissance des dossiers. Pour ceux qui ont des questions particulières, bien sûr, nous serons à la disposition de tous pour y répondre.

Je vous rappelle que le Pacte de Gouvernance de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dont nous avons parlé à plusieurs reprises, tant à la Conférence des Maires, mais aussi à travers les commissions que nous avons réunies, est un des éléments du Pacte Territorial. Ce dernier regroupe quatre éléments :

- le Projet de Territoire ;
- le Pacte de Gouvernance ;
- le Schéma de Mutualisation des Services ;
- le Pacte de Solidarité Fiscal et Financier.

Je vous rappelle qu'en avril, nous avons approuvé le Pacte de Solidarité Fiscal et Financier, avec ces fameuses attributions de compensation. Ce pacte a été adopté. Nous avons trois autres contrats à signer et à mettre en place. Nous avons le Pacte de Gouvernance et le Schéma de Mutualisation. Le Projet de Territoire a été préparé, il est prêt. Vous avez tous travaillé dessus, notamment à travers les commissions réunies depuis septembre ou octobre, avec les contraintes que nous connaissons. Toutefois, ce Projet de Territoire doit être validé. Nous devons nous prononcer sur ce Projet de Territoire avec l'avis du Conseil de Développement. Ce dernier a été installé il y a trois semaines. Il se réunit de nouveau lundi prochain. Il aura à se pencher sur ce Projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous les laisserons travailler cet été sur ce projet pour qu'il en prenne connaissance et pour qu'il puisse nous donner un avis, dont nous pourrions prendre connaissance officiellement au prochain Conseil Communautaire de fin septembre, début octobre, et qui nous permettra de voter ce Projet de Territoire.

Dès à présent, nous sommes en capacité de voter le Pacte de Gouvernance et le Schéma de Mutualisation. Vous avez sous les yeux le Pacte de Gouvernance. Vous avez vu comment il était constitué. Il rappelle :

- le rôle du Conseil Communautaire ;
- la fréquence des réunions ;
- le rôle du Bureau Communautaire ;
- l'existence et le fonctionnement des commissions ;

- le fonctionnement de la Conférence des Maires ;
- la mise en place de cette Conférence des Secrétaires de mairie que nous avons mise en place historiquement depuis un certain temps et à laquelle je suis très attaché, car c'est un vecteur de communication et d'information très important.

À travers ce Pacte de Gouvernance, nous mettrons en place les réunions de secteur. Comme nous l'avons exposé à plusieurs reprises, nous allons essayer de sectoriser notre agglomération pour que les réunions soient plus vivantes. Nous avons mis en place également le Conseil de Développement lors du dernier Conseil Communautaire avec la désignation et la mise en place effective il y a environ deux ou trois semaines. Comme je vous l'ai dit, il aura à se prononcer sur différents documents et il pourra s'autosaisir de questions à sa convenance. Nous avons également rappelé en fin de dossier le circuit décisionnel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, le travail qui se fait en commission, examiné par le Bureau, la Conférence des Maires qui débat, qui échange et qui formule des avis, le rôle du Conseil de Développement, le Conseil Communautaire et la Conférence des Secrétaires de mairie, donc l'ensemble de ces circuits et de ces institutions mises en place.

Concernant les principes de gouvernance (dernier paragraphe), vous avez les mécanismes législatifs. Nous insistons sur les diffusions d'information. Cela ne vous a peut-être pas échappé, mais la diffusion d'information est obligatoire à l'ensemble des conseillers municipaux et pas seulement aux délégués. Nous trouvons que c'est une bonne chose. Cela commence à se mettre en place. Cela s'est mis en place au début du mandat. Cela permet d'avoir certaines informations et des retours sur tout ce qui peut se passer sur l'Agglomération pour que l'ensemble des conseillers municipaux puissent s'en saisir. Nous avons aussi la mise en place de communications, vecteur qui est souvent sorti dans les commissions. Nous en tenons compte dans ce Pacte.

J'ai souhaité que le président ou les membres de mon bureau puissent participer à des Conseils Municipaux, mais avec le Covid, nous avons été un peu bloqués. Cela étant, nous allons poursuivre cette attention. Nous avons imaginé la possibilité de mettre en place un séminaire annuel. Nous verrons, parce qu'il faut trouver une bonne animation pour ce genre d'exercice. De manière générale, nous avons toute la diffusion des supports et les communications que vous connaissez maintenant avec la lettre qui sort généralement deux ou trois jours après ce Conseil. En général, c'est le jeudi. Elle sort donc le lundi. Il s'agit d'un compte rendu pour l'ensemble des conseillers municipaux.

Vous avez également *Grand Dole Le Mag'* qui commence à prendre sa place petit à petit dans le paysage de la communication. L'objectif de ce Conseil est bien sûr de valider ce Pacte de Gouvernance à l'issue des questions et des débats que vous souhaiteriez avoir. Avez-vous des questions sur ce Pacte de Gouvernance ? S'il n'y a pas de question, je le mets tout de suite au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le Pacte de Gouvernance.

NOTICE N° 02 : PACTE TERRITORIAL 2020-2026/SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES

M. le Président : Dans le même schéma, nous avons le Schéma de Mutualisation. Vous avez également le document dans votre dossier. En termes de communication, j'espère que vous apprécierez, les services y ont beaucoup travaillé en essayant de faire des trames communes, avec une espèce de signalétique commune sur l'ensemble de ces documents. Nous avons essayé de faire en sorte qu'il soit synthétique, même s'il comporte de nombreuses phrases, mais il faut quand même expliquer.

Je ne vous rappelle pas que la démarche de mutualisation est assez implicite. Nous avons également rappelé tous les textes, car nous sommes fortement incités par les législateurs à développer cette mutualisation, mais cela prend sa place assez naturellement dans notre paysage. Nous avons rappelé toutes les actions menées de 2016 à 2020. Certaines sont terminées et ont été mises en place. Elles concernent notamment :

- le service de remplacement du personnel ;
- l'organisation de formations mutualisées ;
- la création d'un Club Acheteur ;
- le renforcement de la plateforme d'assistance aux communes.

Nous avons des actions en cours qui se poursuivront dans ce mandat. Ce sont notamment :

- le système d'information des ressources numériques ;
- la gestion des équipements sportifs ;
- la mise en place d'une plateforme d'information et d'échange.

Dans les nouveautés qui ont été sollicitées à travers notamment le travail des commissions, il y a eu la volonté de :

- mettre en place une cellule d'expertise pour les communes, ce qui permettait d'avancer, de faire en sorte que les communes puissent s'appuyer sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sur ses services et sur ses compétences ;
- créer et développer un réseau d'échanges entre les agents territoriaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole afin de faciliter les relations entre les agents : nous voyons notre intérêt avec les secrétaires de mairie, mais je pense qu'il faut aller plus loin et que les gens apprennent à travailler ensemble pour éviter d'être isolés dans leur commune ;
- mettre en place le partage du matériel technique, demande qui est ressortie assez naturellement aussi : nous essaierons d'optimiser cela, pour que les communes qui ont du matériel puissent en faire profiter d'autres quand cela est possible ;
- poursuivre l'optimisation des achats : il y a déjà le Club Acheteur, mais nous avons mis en place d'autres mesures que vous connaissez maintenant et qui sont vraiment au service des communes ;
- développer un service de prévention et de santé au travail, ce qui est une obligation légale, mais toutes les communes n'ayant pas les moyens matériels et techniques pour développer cela, l'idée est de le développer au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour être en appui au niveau de chaque commune ;
- poursuivre le développement du service de remplacement des agents communaux ;
- renforcer l'ingénierie sur l'ensemble du territoire avec la création de services communs : il y a une forte attente, les dossiers devenant souvent complexes à monter ; la Communauté d'Agglomération du Grand Dole avec sa structure doit pouvoir aider autant que faire se peut les communes lorsqu'elles ont des projets à monter et à préparer ;
- organiser des ateliers numériques dans les communes à destination des habitants, sujet que nous avons démarré en fin de mandat précédent et qui a coupé court avec le problème de la Covid-19, mais je pense que nous devons continuer, car il y a une véritable attente dans l'ensemble de nos communes ;
- développer une expertise informatique et numérique pour les communes : là aussi, je pense que nous pouvons essayer de mutualiser les efforts des uns et des autres pour ne pas rester à la traîne, puisque nous savons l'importance que représente le numérique aujourd'hui dans l'ensemble de nos actions.

Concernant les modalités de suivi des modulations, c'est le principe de suivi du fonctionnement. Nous allons essayer de mettre en place des règles de suivi. Nous avons essayé de définir dans ce document le rôle des instances de pilotage. Vous avez toute la partie politique avec les Conseils Communautaires, la Conférence des Maires, le Bureau Communautaire et les commissions de travail (partie bleue), formés par des élus qui fixent les objectifs et qui s'assurent du suivi et du respect des suivis. Vous avez ensuite la partie plus opérationnelle avec les Comités Techniques et les Conférences des Secrétaires de mairie. Voilà un peu l'objectif de ce Schéma de Mutualisation. Je pense honnêtement que c'est un travail de tous les jours, il a été bien engagé et je pense qu'il faut le poursuivre. J'attends beaucoup des 47 communes de nous remonter les problèmes et les remarques. Nous devons être dans un souci d'amélioration permanente sur ce genre de choses. Nous sentons qu'il y a des attentes et des besoins. Essayons donc d'y répondre au mieux.

Comme pour le document précédent, je vais vous demander s'il y a des questions, des interventions sur ce Schéma de Mutualisation. S'il n'y en a pas, je mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le Schéma de Mutualisation des Services.

M. le Président : Nous passons au Contrat de Relance et de Transition Écologique.

NOTICE N° 03 : CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

M. le Président : Vous le connaissez. Nous en avons déjà parlé. Les maires sont plus au courant, car nous en avons parlé en Conférence des Maires en présence du sous-préfet. Je vous rappelle simplement le contexte. Nous avons un certain nombre de documents mis en place et qui structurent

notre territoire. Il y a bien sûr le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité du Territoire) que vous connaissez, un schéma territorial Bourgogne-Franche-Comté qui a été mis en place. Il faut bien comprendre que nous sommes dans un processus d'intégration de plus en plus fort, ce que l'on peut regretter à certains égards. Néanmoins, l'objectif est de trouver de la cohérence dans tout ce que nous faisons. L'idée qu'a souhaité le gouvernement est de mettre en place un nouvel outil de contractualisation qui remplace l'ensemble des contrats existants. Aujourd'hui, nous devons nous intégrer au SRADDET, nous avons signé des contrats comme Cap Territoire. Nous avons mis en place le PCAET (Plan Climat Énergie Territorial) il y a plus d'un an, deux ans, je crois, le CTEI (Contrat de Transition Écologique et Industrielle). Nous avons une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain), les actions Cœur de ville.

Toutes ces actions ont été mises en œuvre sur notre territoire à travers plusieurs étapes. L'État a souhaité un peu changer cette vision en disant : « *on va mettre en place un CRTE qui fait un peu la synthèse de tout cela* ». Nous en avons profité pour intégrer cela dans notre Projet de Territoire. Comme vous le savez, notre Projet de Territoire a quatre grands axes que vous connaissez, puisque nous les avons déjà travaillés dans les différentes commissions. Nous y reviendrons lors de la prochaine séance. Nous avons donc essayé d'intégrer l'ensemble de ces projets dans le cadre de notre Projet de Territoire pour trouver une cohérence dans tout cela. Un autre élément fort a été mis en place pour centraliser toutes les demandes. Pour pouvoir être éligibles à la relance économique, les projets doivent être intégrés dans ce contrat. C'est pour cela que nous avons demandé à chacune des 47 communes de nous faire état de leurs projets sur le mandat en distinguant les projets à court terme (2021 et 2022) qui bénéficieront immédiatement du plan de relance, et ceux à plus moyen terme (2023 à 2026) dans le cadre de la transition écologique.

Nous avons fait tout ce travail de synthèse. Aujourd'hui, le contrat est bouclé, vous avez le document sous les yeux. Je ne vais pas tout vous lire, mais vous avez compris que la partie introductive, dont vous avez pu prendre connaissance, rappelle les grands axes. Nous tournons un peu en rond entre le Projet de Territoire, le CRTE. Nous sommes toujours sur nos grands axes comme la mise en avant de l'hydrogène, la mise en place de la transition écologique, les économies d'énergie, etc. Nous retrouvons toujours un peu les mêmes thèmes, mais nous essayons de les organiser en fonction des contraintes que nous donne l'État. Derrière tout cela, je vous ai dit que nous avons passé en revue l'ensemble des projets. Vous vous souvenez des axes, mais je les rappelle Il s'agit :

- du développement économique ;
- de l'innovation et de la cohésion des populations ;
- de l'attractivité et du rayonnement du territoire ;
- de la coopération et de la solidarité interterritoriale.

Nous y avons ventilé tous les projets recensés pour les recadrer par des fiches actions avec lesquelles nous rentrons vraiment dans le concret. Elles nous permettront de solliciter des subventions et de pouvoir développer les projets sur l'ensemble des 47 communes avec des projets phares et des projets plus secondaires, mais cela fait partie d'un tout.

Je ne pense pas aller plus loin pour présenter ce Contrat de Relance et de Transition Écologique. Je pense que vous avez bien compris la volonté. Je pense qu'il y a un effort à louer : celui de dire que nous rentrons dans une véritable contractualisation entre l'État et les agglomérations. C'est une approche un peu nouvelle. Cela donne des rigidités, mais cela permettra aussi d'avoir plus de visibilité. Je pense que c'est un premier exercice cette année, mais nous améliorerons les choses. C'est un peu comme le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal). Ce sont de gros « machins » que nous mettons en place. Je pense que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a vraiment la dimension pertinente pour examiner ces projets. Je pense que cela permettra d'avoir de la visibilité à moyen terme sur les projets que nous développerons pendant notre mandat. Voilà un peu les commentaires que je voulais faire. Je vous propose de laisser la parole à la salle plutôt que de développer plus avant tout ce CRTE. À vous la parole si vous souhaitez intervenir. Je ne vois aucune demande de prise de parole. La démarche vous paraît donc claire. Après, nous devons arriver à concrétiser tout cela.

M. GOMET : Bonsoir. C'est un document à la fois important et imposant (124 pages). Nous n'allons pas rentrer dans tous les détails. Quelques points m'ont interpellé. Pour être franc, le premier point sur lequel je vais intervenir concerne quelque chose que j'ai remarqué dans la cinquième délibération qui viendra un peu plus tard et que l'on retrouve dans le CRTE. Je veux parler de la rénovation des écoles de Dole. Début mai, nous avons voté au Conseil Municipal de Dole la rénovation de ces écoles, avec un objectif d'économie d'énergie de 20 à 30 %, ce que nous trouvons être assez peu. En redécouvrant les délibérations de ce soir, nous avons des pourcentages tout autres. Par exemple,

dans la délibération n° 5 qui fait référence à ce plan ou dans le CRTE, nous avons entre 40 et 60 %, ce qui correspond quasiment au double et ce qui est nettement plus ambitieux en termes d'économie d'énergie. Après, nous passons de 9 millions d'euros TTC à 12 millions d'euros HT. Comment en l'espace de deux mois sommes-nous passés de ce projet qui concernait 20 à 30 % d'économie pour un certain montant, qui a été voté en Conseil Municipal, à ce projet incorporé dans le CRTE avec des objectifs différents et un montant pas forcément réévalué ?

J'ai aussi une autre remarque ou question concernant le CRTE et le partenariat avec INOVYN. Dans le CRTE, il y a plusieurs choses. Il est question, par exemple, de soutenir le nouveau processus d'évaporation des sels en vue d'économie d'énergie. C'est un investissement d'un montant total de 68 millions d'euros, je crois, annoncé par INOVYN. L'unité de recompression des mécaniques des vapeurs – tout cela est un peu technique – permet en gros d'économiser l'énergie de 10 à 50 fois. Plutôt que d'utiliser la vapeur, on va utiliser un système électrique de récupération d'énergie de la vapeur pour le réinjecter dans le système. Une économie de 20 gigawatt-heures est annoncée, soit 60 000 tonnes de CO₂, puisque jusque-là, la vapeur était produite en brûlant du gaz. C'est ce qui est annoncé, et il était précisé dans le CRTE que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole soutenait ce projet. Je n'ai peut-être pas regardé au bon endroit, mais je n'ai pas trouvé de données pour voir à quel niveau c'était soutenu.

Enfin, concernant toujours INOVYN et la mise en place du projet hydrogène, il y a 10 000 tonnes d'hydrogène coproduites lorsque l'usine fabrique du chlore. L'usine ne recherche pas cela, puisqu'elle recherche du chlore. L'hydrogène est produit et valorisé en le brûlant, ce qui produit de l'eau et de l'énergie justement pour faire de la vapeur. Cette énergie est réutilisée pour alimenter le réseau de vapeur qui est utile au procédé de l'usine. Ces 10 000 tonnes d'hydrogène seraient récupérées plutôt pour mettre sur la mobilité, ce que je trouve plutôt positif. En revanche, cet hydrogène qui était utilisé, même de manière fatale, en étant brûlé pour fabriquer de la vapeur représente quand même 340 gigawatt-heures (10 000 tonnes par an). Je me demande donc s'ils ne seront pas compensés d'une autre manière pour produire cette même quantité de vapeur. Si nous nous référons aux chiffres donnés, si 200 gigawatt-heures produits en brûlant du gaz représentent 60 tonnes de CO₂, ce que l'on espère économiser avec l'unité de compression mécanique, 340 gigawatt-heures représentent 100 000 tonnes de CO₂.

Je me demande si d'un côté, on n'économise pas 60 000 tonnes de CO₂ avec cette unité, et de l'autre côté, certes, les bus ou les utilitaires ne cracheront plus du CO₂ par leur pot d'échappement, mais ils cracheront de l'eau, puisque l'on va utiliser de l'hydrogène. Cependant, l'unité de l'usine censée fabriquer de la vapeur ne va pas utiliser du gaz à la place. Je me demande si l'on ne va pas délocaliser la production de CO₂ de nos pots d'échappement à l'usine. Je voulais simplement savoir si vous aviez un retour sur ce point.

Mes deux questions sont donc :

- Comment est-on arrivé de 20 à 30 % d'économie pour les écoles ?
- Avez-vous un retour sur cette énergie que l'on va détourner ?

M. le Président : Je vais vous donner des éléments de réponse. Premièrement, au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, comme vous l'avez remarqué, c'est un projet avant tout de la Ville de Dole. Nous devons intervenir, puisque nous modifions les statuts de la SPL (Société Publique Locale) dans laquelle nous sommes actionnaires pour que cette SPL puisse porter ce projet. Je donnerai ensuite la parole au Maire de Dole qui pourra s'exprimer. Sans court-circuiter l'intervention de Jean-Baptiste GAGNOUX, sachez simplement que c'est un dossier lourd, qui est à l'étude. Il est donc très probable que les données ont pu évoluer au fur et à mesure que le dossier s'affine. Cela étant, je vais laisser Jean-Baptiste répondre. Je poursuivrai ensuite sur la question suivante.

M. GAGNOUX : Monsieur le Président, chers collègues, bonsoir. Je n'ai pas grand-chose à dire si ce n'est que nous en parlerons dans les prochains mois. Monsieur le Président, vous avez bien répondu. Chaque commune apporte son dossier qui est intégré à ce CRTE. Je dis simplement de ne pas trop consacrer d'énergie ni de croyance en toute sorte sur ce contrat. Il y a tout. Ce n'est pas compliqué il y a tout ce que tout le monde veut faire. Nous verrons à la fin ce qu'il restera. Je pense qu'il faut prendre beaucoup de recul par rapport à ce contrat. Concernant le dossier dolois, comme vous vous en doutez, Monsieur GOMET, nous travaillons, et nous avons pu affiner avec nos équipes les possibilités d'économie d'énergie que nous partageons tous. Les chiffres avancés dans le document du CRTE sont conformes à ce que nous vous présenterons bientôt. Effectivement, l'accord de principe que nous avons eu lors du dernier Conseil Municipal sur ce dossier conduira à une nouvelle

délibération un peu plus précise, probablement à l'automne, sur cette possibilité d'atteindre une réduction d'économie d'énergie telle qu'elle a été énoncée dans le CRTE.

M. le Président : Merci. Pour les deux questions suivantes, je laisserai Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE compléter mes réponses. La première chose est que le dossier INOVYN était inclus dans le CTEI au départ. Le CTEI ayant été repris dans le CRTE, ce projet est toujours mentionné. D'ailleurs, ils ont été éligibles au plan de relance et ils ont dû avoir une aide assez significative pour leur investissement propre à l'usine INOVYN. Je continue sur le sujet de l'hydrogène, mais je vais laisser Claire qui sera encore plus précise que moi. Votre question est très pertinente, car c'est un véritable enjeu de l'évolution énergétique, parce que si l'on remplace une énergie sale par une autre énergie propre, mais qui est elle-même créée par quelque chose de sale, on ne gagnera pas en bout de course. En l'occurrence, les fameuses 10 000 tonnes ne sont pas toutes transformées en énergie. Une part de fatal est perdue. Très logiquement, INOVYN essaie de valoriser ces tonnages. Concernant les chiffres exacts, je vais laisser Claire répondre plus précisément.

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Bonsoir à tous. Vous avez bien résumé la situation. INOVYN crée du chlore à partir de la saumure. Il y a un produit dérivé, l'hydrogène. Vous avez raison, ils en produisent entre 9 000 et 10 000 tonnes. C'est une production énorme. Je pense que c'est l'un des plus gros producteurs d'hydrogène coproduit de France, peut-être d'Europe. Vous avez raison, ils l'utilisent, ils le brûlent, ils vont utiliser de la chaleur, ils vont brûler cet hydrogène, ils ne le valorisent pas, mais ils en vendent aussi à Solvay. La donnée majeure qu'il vous manque est que dans les projets que nous essayons de monter, nous sommes sur des consommations d'hydrogène avec des coefficients qui ne sont pas tout à fait les mêmes. Pour l'instant, nous avons identifié une consommation d'hydrogène de 150 tonnes sur notre territoire. Vous voyez le rapport entre les 9 000 tonnes et les 150 tonnes. Dans l'immédiat, ils brûleront toujours la majeure partie de leur hydrogène et ils n'ont pas besoin d'utiliser du gaz naturel pour produire cette chaleur dont ils ont besoin. J'aurai l'occasion de revenir sur cette notion d'hydrogène dans une délibération que nous traiterons ce soir.

Pour information, il y a un projet très ambitieux à Dijon. Les bus de l'Agglomération dijonnaise et les bennes à ordures utiliseront de l'hydrogène. Dans le meilleur des cas, ils utiliseront 400 tonnes par an. Évidemment, nous aimerions bien pouvoir utiliser les 9 000 tonnes, peut-être dans la prochaine décennie.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions sur ce CRTE ? Je n'en vois pas. Il vous est proposé de valider ce contrat et de m'autoriser à signer tous les documents y afférents. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

M. le Président : Nous passons à la création de services communs. La parole est à Isabelle MANGIN.

NOTICE N° 04 : CREATION DE SERVICES COMMUNS

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous. La mutualisation mise en place sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dès 2012 a permis de réaliser des économies d'échelle tout en améliorant l'efficacité de l'action publique. Depuis 2015, de nouvelles actions de mutualisation ont été développées entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les communes du territoire, telles que la création d'un « Pack Ressources Humaines », la mise en place d'un groupement de commandes permanent, le Club Acheteurs, la création d'un service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols. Aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite aller plus loin dans sa démarche d'accompagnement et de conseil en mettant en place une administration locale partagée avec l'ensemble de ses communes membres et des collectivités présentes sur son territoire ou sur les territoires voisins.

Les services communs sont, par principe, portés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. La mise en œuvre de ces services communs est subordonnée à la conclusion d'une convention entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la commune membre souhaitant adhérer. Le Comité Technique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été consulté pour avis le 17 juin 2021.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le principe de création de services communs au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- de prendre connaissance du modèle de convention d'adhésion aux services communs ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à venir avec les communes volontaires ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président : Merci. Vous avez sur table la dernière mouture, parce que nous ajustons à chaque fois. Sur votre table, vous avez donc dû avoir la dernière mouture ajustée. Ce sont des documents-cadres importants. Je pense que les communes s'en autosaisiront. Ce sont vraiment des facultés que nous donnons aux communes. Ce n'est pas du tout contraignant. Vous pouvez très bien adhérer à ce service et ne pas l'utiliser du tout, ou inversement, en abuser. Vous faites bien comme vous l'entendez. Nous avons mis des règles du jeu en place notamment en termes de tarif. Nous attendrons bien sûr les retours pour essayer d'y apporter des améliorations au fil du temps.

Avez-vous des questions sur ce service commun ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Il s'agit donc :

- d'approuver le principe ;
- de prendre connaissance du modèle de convention que vous avez sur table ;
- de m'autoriser à signer l'ensemble des documents.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le principe de création de services communs au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : Nous revenons sur la SPL G2D39 (Grand Dole Développement 39), sujet que nous avons anticipé tout à l'heure.

NOTICE N° 05 : STATUTS DE LA SPL G2D39 – MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

M. le Président : Cette SPL a vocation à réaliser des travaux de toute sorte. La Ville de Dole a sollicité cette SPL pour pouvoir engager son projet d'économie d'énergie dans les écoles. Cinq écoles sont visées. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole sera susceptible d'intervenir pour la partie restauration scolaire et périscolaire lorsque nous en avons. Nous interviendrions sous forme de subvention, ce que nous faisons déjà et ce que nous ferons aussi sur d'autres écoles qui pourraient être mises en œuvre sur l'ensemble du territoire. Pour que la Ville de Dole puisse réaliser ces opérations comme elle l'entend avec la SPL, il faut augmenter l'objet social de cette SPL. C'est pour cela que nous vous proposons d'y ajouter les deux phrases du dernier paragraphe de votre note, en l'occurrence, la SPL peut :

- « mener à la demande des collectivités territoriales ou de leurs groupements, toutes études, missions d'assistance ou de coordination (techniques, juridiques, financières...) nécessaires aux opérations d'aménagement et de développement ;
- étudier, coordonner, promouvoir et mettre en œuvre toutes initiatives propres à favoriser la maîtrise de l'énergie et le déploiement d'énergies nouvelles, l'accès au haut débit, ainsi que toute activité à caractère environnemental ».

C'est pour donner plus de facultés à cette SPL. Ce n'est qu'un outil, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises. Avez-vous des questions sur cette modification statutaire ?

M GAGNOUX : Ce n'est pas une question, mais je voudrais simplement préciser les choses. Je ne voudrais pas qu'il y ait d'ambiguïté sur le sujet par rapport à ce programme. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'interviendra pas dans les écoles de Dole, y compris financièrement, ce qui est parfaitement normal. Je voudrais juste bien préciser cela pour ne pas qu'il y ait de mauvaises croyances. Nous passons cette délibération, parce que la SPL, en l'état, ne peut pas engager un programme de rénovation énergétique. En effet, dans l'objet social, c'est-à-dire les statuts, de la SPL, il faut faire cette modification. Toutefois, la Ville paiera ce qu'elle doit payer, c'est-à-dire les loyers à la SPL pour le financement des travaux d'investissement sur les groupes scolaires de la ville de Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'intervenant, vis-à-vis de la SPL, que sur le périscolaire, comme dans chacune des communes comportant un périscolaire pour la

Communauté d'Agglomération du Grand Dole en ayant la compétence. Je voulais juste apporter cette précision pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté sur le sujet.

M. le Président : Oui, c'est peut-être important de le rappeler, tout le monde n'étant pas des virtuoses des SPL. Sachez que dans la comptabilité des SPL, les choses sont très cloisonnées. Aujourd'hui, dans la SPL, on a des dossiers concernant à la fois la ville de Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Saint-Aubin et Champvans. Si demain telle ou telle commune vient, parce qu'elle a besoin de cet outil pour un projet, il y aura une colonne supplémentaire et on dira : « *c'est très séparé* ». Cela signifie que si un dossier est déficitaire, évidemment, la commune qui apporte le projet compense le déficit. À l'inverse, s'il y a des produits ou des excédents, c'est ajusté de manière à ce qu'elle récupère le fruit de ce qui est versé. C'est rare que nous ayons vraiment du bénéfice. C'est donc un outil au service commun, mais c'est très cloisonné, et c'est contrôlé par la comptabilité publique et par un commissaire aux comptes. Il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté sur ce sujet.

Avez-vous des questions sur cette extension statutaire ? S'il n'y en a pas, je passe au vote. Y a-t-il des oppositions à cette augmentation des statuts ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la modification des statuts de la SPL G2D39 relative à l'objet social.

M. le Président : Nous passons au rapport suivant.

NOTICE N° 06 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE AU SEIN DE LA FEDERATION EUROPEENNE DES SITES CLUNISIENS ET D'UN MEMBRE DE LA COMMUNE DE ROCHEFORT-SUR-NENON A LA COMMISSION ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE, TOURISME, POLITIQUES CONTRACTUELLES, SPORTS

M. le Président : En ce qui concerne la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la Fédération Européenne de Sites Clunisiens, je vous propose la candidature de Jean-Philippe LEFÈVRE. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Monsieur Jean-Philippe LEFÈVRE comme représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens.

M. le Président : Pour la commune de Rochefort-sur-Nenon, il s'agit de remplacer un partant. En l'occurrence, il nous est proposé de nommer Jacques GIROD représentant de la commune de Rochefort-sur-Nenon à la commission Attractivité du Territoire, Tourisme, Politiques contractuelles et Sports. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Jacques GIROD comme représentant de la commune de Rochefort-sur-Nenon à la commission Attractivité du Territoire, Tourisme, Politiques contractuelles et Sports.

NOTICE N° 07 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

NOTICE N° 08 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Les notices n° 07 et n° 08 sont présentées conjointement.

Une présentation est projetée en séance.

M. le Président : Nous avons le compte de gestion à approuver. Selon l'usage, je le voterai après le compte administratif. Vous vous souvenez que le compte de gestion est tenu par le trésorier, tandis que nous faisons le compte administratif. Nous sommes les ordonnateurs. Je vais donc vous présenter les comptes administratifs et nous constaterons, lorsque nous aurons tout fini, que le

compte de gestion est bien conforme au compte administratif. Pour l'instant, je vous présente le compte administratif. Je vais essayer d'aller assez rapidement. Vous avez aussi tout cela dans votre dossier. Vous avez ce document sous les yeux. Je vais donc d'être assez succinct.

Budget de fonctionnement par chapitre

Vous avez d'abord la présentation par chapitre, puisque c'est celle que nous devons voter. Vous allez simplement constater que la CA 2020 se clôture avec un total de dépenses de 41 057 000 euros, contre 41 325 000 euros l'année précédente, des recettes pour 42 776 000 euros, contre 43 795 000 euros. Nous avons ainsi un résultat de fonctionnement de 1 719 000 euros, contre 2 469 000 euros l'année précédente. Si nous ajoutons les soldes reportés, nous arrivons sur un résultat de clôture de 3 853 000 euros, contre 2 684 000 euros.

Budget d'investissement par chapitre

Nous avons la même chose en termes d'investissement par chapitre. Nous avons 18 927 000 euros en 2020, contre 20 750 000 euros en 2019 pour les dépenses. Quant aux recettes, nous avons 21 049 000 euros, contre 21 347 000 euros l'an dernier. Nous avons un résultat d'investissement de 2 123 000 euros en 2020, auquel s'ajoute le résultat reporté antérieur, de telle sorte que le résultat de clôture s'élève à 2 934 000 euros. Voilà pour la synthèse de ce que nous aurons à voter *in fine*.

Budget de fonctionnement par pôle

Pour revenir sur les budgets de fonctionnement par fonction, puisque nous connaissons plus les fonctions. En effet, elles concernent la manière dont sont organisés les services avec des élus qui chapeautent tel ou tel pôle de dépenses.

➤ Finances – Fiscalité – Dotations

Concernant la fiscalité, premier poste le plus important, que nous avons des recettes pour 30 167 000 euros, contre 30 665 000 euros l'année précédente. Sur l'année 2020 par rapport à 2019, peu de modifications sont à signaler, si ce n'est une baisse significative de la fiscalité indirecte qui passe de 5 960 000 euros à 5 184 000 euros. J'ai eu l'occasion d'en parler dans le Pacte Fiscal. C'est essentiellement la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) qui s'est effondrée de 600 000 euros, ce qui nous crée ce manque à gagner.

Pour le reste, les attributions de compensation (AC) sont constantes. Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) n'a pas bougé. C'est la compensation mise en place que nous reversons à l'État. Le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) continue d'augmenter, mais vous savez qu'il est à la charte intégrale de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole conformément à notre Pacte Fiscal. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a été relativement stable. Les contributions au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) sont à peu près stables à 1,9 million d'euros. L'ensemble des frais financiers augmente légèrement, à 435 000 euros, contre 369 000 euros. Vous savez que nous avons endetté la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en 2020, comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer. L'année 2020 est un point haut, puisque nous avons financé l'intégralité du projet de l'espace Talagrand. Forcément, nous sommes sur un point haut d'endettement. Nous avons donc augmenté et nous avons commencé la décrue à partir de 2021.

Vous avez ensuite un focus sur la fiscalité. Vous l'avez dans votre dossier. Je ne vais pas revenir dessus. Si vous avez des questions, nous y reviendrons.

➤ Administration générale

Les postes ont pas mal diminué. Nous avons ainsi 547 000 euros en coût net, contre 812 000 euros l'année précédente. Le coût net correspond à la différence entre les dépenses et les recettes. Bien sûr, ce sont des centres de dépenses. Je vous rappelle la structure de ces comptes. Nous avons toutes les charges directes dans la partie supérieure. Elles se concluent par un sous-total intitulé « charges générales ». Nous avons ensuite les dépenses mutualisées, essentiellement entre Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Vous retrouvez ici les frais généraux et les masses salariales. C'est donc essentiellement de la masse salariale. Vous avez 293 000 euros concernant du personnel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole mis à disposition de la Ville de Dole, donc refacturé à la Ville de Dole. À l'inverse, nous avons du personnel de Dole mis à disposition de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et refacturé à la Ville de Dole pour 31 000 euros.

Je vous rappelle notre mécanique qui est très bien suivie, qui est contrôlée par la Cour des comptes. Chaque salarié est affecté d'un pourcentage : 0 % s'il est intégralement à la Ville de Dole et 100 % s'il est intégralement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Certains sont à 50 %, 30 %, etc. C'est donc vu salarié par salarié et suivi de manière assez rigoureuse pour que cela corresponde à la réalité de nos coûts. Je n'ai pas grand-chose à vous dire si ce n'est que la diminution forte vient notamment du poste « pilotage et coordination ». Cela s'explique par des dépenses importantes en 2019, notamment sur le problème des études que nous avons lancées pour l'eau et l'assainissement. Je crois qu'il y en a eu pour plus de 80 000 euros d'études. D'où une baisse liée à la baisse des dossiers d'études. Les moyens généraux ont également diminué. Nous avons des charges supplémentaires liées aux travaux du complexe aquatique que nous n'avons pas eus, et il y a eu une renégociation des assurances, ce qui fait que globalement, nous avons pu baisser nos charges. Vous voyez que nous avons ainsi une baisse intéressante des dépenses de 812 000 euros à 547 000 euros.

➤ Moyens – Ressources

Nous sommes sur un coût net de 1 794 000 euros, soit une augmentation d'environ 150 000 euros. La première augmentation significative concerne le poste finances. Vous savez que nous sommes dans l'expérimentation de mise en place d'un commissaire aux comptes. Nous avons ainsi des honoraires du commissaire aux comptes de l'ordre de 45 000 euros par an, ce qui explique l'augmentation de ce poste. Pour le reste, il n'y a pas grand-chose à dire. Nous avons donc une augmentation globale, ce qui fait qu'en net, nous passons de 1 648 000 euros à 1 794 000 euros.

➤ Actions sociales – Santé

Ce pôle est relativement modeste à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, puisque les villes portent cela, si ce n'est la Politique de la Ville que nous portons, car la loi nous l'impose. Cette politique se reconduit d'année en année sur les mêmes montants. Nous avons un peu de tassement ici dû à de l'affectation du personnel qui n'a pas été réaffecté sur ce poste, mais nous sommes sur les mêmes voilures que l'année précédente.

➤ Actions Éducatives

Il s'agit du poste qui a le plus bougé, mais en net, il ne bouge plus. Il est resté au même montant à 2,7 millions d'euros. Cela étant, il y a eu de nombreux changements à cause du Covid, vous vous en doutez bien. Heureusement que dans le cadre du Covid, toutes les aides liées aux participations de la CAF, du Conseil Départemental ont été maintenues. En revanche, les usagers ont payé moins, puisqu'il y a eu moins de repas à facturer aux enfants et moins de périscolaire. Vous voyez que les recettes des usagers ont baissé du fait de l'absence de restauration, en contrepartie de quoi nous avons eu moins de dépenses. Nous avons payé moins à la cuisine centrale. Cela explique que cela s'est quasiment compensé et qu'*in fine*, nous sommes sur une reconduction des dépenses à hauteur de 2,7 millions d'euros.

➤ Sport

Ce pôle a été très perturbé par le Covid, mais nous avons quand même des dépenses en augmentation simplement du fait des contrats mis en place avec Equalia. Ils ne sont pas dans leur pleine mesure en 2020, l'année ayant été perturbée par le Covid. *In fine*, nous sommes passés de 909 000 euros en 2019 à 1 135 000 euros en 2020. Cela vient surtout des recettes intégrées dans le contrat Equalia qui ne sont plus au profit direct de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Elles sont intégrées dans le contrat global. Voilà pour les dépenses du pôle Sport.

➤ Actions Culturelles

Nous sommes à peu près au même niveau, mais avec un léger tassement lié au phénomène du Covid. Nous avons eu des baisses en termes d'événementiel bien que nous ayons fait en sorte de ne pas trop pénaliser les associations qui avaient leurs propres charges. Nous avons donc respecté cela. Toutefois, nous avons quasiment une reconduction des dépenses d'une année sur l'autre, de sorte qu'*in fine*, nous avons des dépenses nettes pour 2,9 millions d'euros en 2020, contre 3 073 000 euros en 2019. Nous sommes donc sur la même voilure.

➤ Attractivité et aménagement du territoire

Vous retrouvez ici tout ce qui concerne le développement économique. Nous avons eu des dépenses exceptionnelles liées au Covid, puisque nous avons mis en place des fonds de concours financés. À

l'inverse, des dépenses ont été atténuées du fait du Covid. Vous voyez que pour le développement économique, des subventions ont été à la baisse, mais ce n'est pas tellement lié au Covid. S'agissant du contrat du syndicat mixte INNOVIA, pour ceux qui siègent au syndicat INNOVIA, nous avons réexaminé et reventilé, notamment dans le cadre de la cession à COLRUYT et l'ensemble de l'aménagement de la zone. Nous avons redéfini certains paramètres économiques, notamment en termes de prix du terrain. Nous n'avons plus les mêmes équilibres économiques, ce qui nous a permis d'avoir une contribution de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole moins forte sur les prochaines années. Nous avons linéarisé sur le reste de la DSP qu'il nous reste avec le syndicat mixte INNOVIA. C'est la principale baisse que nous avons à expliquer. Pour le reste, les sommes sont à peu près reconduites, comme je vous l'ai indiqué.

➤ Services techniques

Il y a eu là aussi des dépenses supplémentaires en ce qui concerne les frais de logistique et magasin, puisqu'il a fallu acheter des masques. Il y a eu un certain nombre de dépenses exceptionnelles compensées pour partie par l'État. Nous avons été pris en charge à 50 %. Sinon, les autres dépenses sont à peu près reconduites. Pour ce qui concerne l'énergie, nous sommes sur des voilures à peu près similaires, sachant que c'est un poste significatif qui fait l'objet d'une grande attention. S'agissant du poste environnement, il est composé de deux choses. Il y a tout ce qui est service milieux naturels, Natura 2000, l'ensemble qui est reconduit, sachant qu'il y a des dépenses supplémentaires cette année, mais avec des décalages de la subvention, de telle sorte que nous avons eu un peu moins de subventions cette année, avec des dépenses en augmentation. En revanche, au niveau du SICTOM, nous avons les mêmes dépenses que les années précédentes, avec les mêmes recettes. Les recettes sont en légère augmentation du fait de l'augmentation des bases de taxe foncière. Bien sûr, les taux n'ont pas été modifiés, comme vous le savez. Ce service est donc en excédent de 522 000 euros en 2019 et de 448 000 euros en 2020.

Nous avons terminé l'ensemble des postes. Vous voyez que nous avons, *in fine*, pour l'ensemble des pôles, des recettes réelles qui se montent à 41 334 000 euros, ce que nous avons vu, et des dépenses à 37 millions d'euros. Nous voyons que les dépenses d'ordre sont essentiellement les dotations aux amortissements et aux provisions. Nous avons ainsi un excédent 1 719 000 euros, contre 2 469 000 euros en 2019. Avec les reports, nous avons un résultat supérieur à l'année précédente.

Voilà une présentation que je balaie rapidement, mais vous m'en excuserez. Je pense qu'à travers les questions, nous pourrions revenir sur différents postes.

Masse salariale

La masse salariale est un sujet très sensible. Nous avons une masse salariale contenue à 10 015 000 euros, contre 10 463 000 euros l'année précédente. Vous voyez que nous sommes sur le même montant global de masse salariale. Il s'agit du poste le plus significatif que nous essayons de maintenir au mieux. L'intérêt est de voir le consolidé. Les deux masses salariales Ville et Communauté d'Agglomération du Grand Dole étant gérées de manière commune, il est intéressant d'avoir ce regard. Nous avons plutôt une baisse globale à 23 243 000 euros, contre 23 508 000 euros, avec des effectifs totaux plutôt à la hausse (1 233 effectifs contre 1 216), avec des équivalents temps plein à 625, contre 617. Ne croyez pas que nous avons baissé les salaires des gens, mais globalement, nous avons eu des départs en retraite remplacés par de plus jeunes collaborateurs. Globalement, nous avons un effet plutôt bénéfique pour les finances, et cela nous permet de maintenir le service au même niveau sans dépense supplémentaire.

Investissements 2020

Pour les investissements, pour l'année 2020, nous avons dépensé au total 15,7 millions d'euros pour 5,5 millions d'euros de recettes. Les grosses dépenses concernent la dernière tranche de l'espace Talagrand. C'était l'effort particulier sollicité pour cette année. Quant au reste, nous avons toujours les dépenses pour les autres équipements sportifs (stades). Les montées en débit correspondent aux contrats que nous avons avec le Département. C'est en gros entre 300 et 400 000 euros par an. Après, nous avons les projets et les fonds de concours pour 271 000 euros. Pour DOLEXPO, nous avons toujours des travaux d'aménagement pour maintenir l'outil en bon état. Pour le Buffet de la Gare, c'est une tranche supplémentaire et cela va se terminer en 2021. Pour le développement économique et touristique, nous avons quelques dépenses, notamment la voie Grévy. Pour le logement et les aides à la pierre, vous savez que nous finançons les aides à la pierre, mais nous sommes aidés en contrepartie. Les choses s'équilibrent globalement.

Pour les autres dépenses, nous retrouvons la restauration scolaire où des investissements réguliers sont réalisés pour garder les outils en bon état. Vous avez la lecture publique pour 292 000 euros, pour l'ensemble des investissements notamment en termes de maintien de notre base bibliothécaire. En informatique, les investissements ont été importants, par exemple pour des mises à jour de logiciels et serveurs. Avec le FCTVA, nous avons des dépenses nettes de l'ordre de 10 millions d'euros.

Présentation analytique du budget

Vous avez ensuite une présentation analytique. J'essaie de vous donner une vision synthétique de l'ensemble de notre budget. Elle permet de voir les difficultés. Vous voyez que nous avons des fiscalités qui se tassent avec notamment la baisse de CVAE que nous avons supportée en 2020. Les autres recettes, notamment la DGF, sont assez stables. Vous voyez les effets du Covid avec les ressources provenant des familles qui ont pu baisser. Nous arrivons à des recettes nettes de 28,3 millions d'euros, contre 29,1 millions d'euros l'année précédente. Les dépenses globales s'élèvent à 24,3 millions d'euros, contre 24,4 millions d'euros l'année précédente. Elles sont donc à peu près maintenues, ce qui nous permet de dégager un autofinancement brut qui a chuté et qui est passé de 4,7 millions d'euros à 3,9 millions d'euros. Les annuités d'emprunt sont à hauteur de 2 127 000 euros, en progression. Nous étions sur une phase d'investissement en 2020, et la volonté est de stabiliser et de réduire la voilure à partir de 2021. Cela nous dégage un autofinancement de 1 846 000 euros.

Nous avons les autres sources de recettes comme le FCTVA et la taxe d'aménagement, les subventions encaissées l'an dernier, et nous avons contracté 11,5 millions d'euros d'emprunt en 2020. Nous arrivons ainsi à un montant d'investissements réalisés de 15 765 000 euros, comme je viens de vous le présenter. Voilà la lecture très schématique.

Les budgets annexes

Je ne vais peut-être pas trop m'attarder, car ils sont fastidieux. Nous avons quatre budgets annexes :

- les zones d'activités ;
- les transports ;
- l'assainissement affermage ;
- l'assainissement régie.

Le reste est hors de notre champ d'application.

➤ Budget annexe Zones d'activités

Nous avons tous les stocks importants. Nous avons des dépenses pour 3,8 millions d'euros, mais nous avons des dépenses qui s'engagent dans les stocks. Nous avons fait des acquisitions et des cessions. Nous avons aménagé des terrains, et nous avons un certain nombre d'amortissements et de stocks pour 2 182 000 euros, de telle sorte que nous avons 3,8 millions d'euros de dépenses de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement sont à hauteur de 4,8 millions d'euros, qui viennent d'une part des ventes que nous avons réalisées et des biens mis en stock, puisque nous achetons des terrains, nous faisons des travaux, nous les mettons en stock, et quand nous les vendons, nous les sortons des stocks. Voilà le fonctionnement.

Vous avez ensuite le détail des acquisitions. Je ne vais pas vous en faire état, c'est écrit petit, mais vous l'avez dans votre dossier. Vous voyez les mécanismes. Vous savez que dans les conventions que nous avons passées avec les communes, les communes sont encore propriétaires de certaines zones, des terrains. Nous les avons achetés et nous les payons au fur et à mesure que nous les revendons. Si nous prenons la première ligne qui concerne ECCOFOR, nous avons racheté 170 000 euros à la Ville de Dole en fonction des critères de la date de passage, mais entretemps, les tarifs ont un peu augmenté. Nous l'avons donc vendu 178 000 euros. Nous avons ce mécanisme tout le temps, sauf pour les zones qui nous appartiennent en propre. Vous avez pu regarder dans votre dossier, je ne vais donc pas y revenir.

Vous avez ensuite un petit tableau plus pour votre intérêt lorsque vous avez regardé le dossier. Il concerne l'ensemble des zones. Cela vous permet de voir tout ce qui est en engagement. Aujourd'hui, nous avons pour 5 millions d'euros de dettes aux communes qui avaient des zones. Bien évidemment, vous retrouvez la Ville de Dole qui est le plus gros morceau. Ce sont les terrains restant aux Épenottes. Il reste également des terrains à Brevans, à Champvans, à Rochefort-sur-Nenon...

Ce sont des terrains que nous achetons au fur et à mesure que nous les vendons. Nous n'avons plus que 22 hectares, ce qui n'est pas énorme au vu de nos besoins.

➤ Budget annexe Transports

Le budget s'équilibre. Il connaît même un léger excédent avec deux éléments. Vous savez qu'il y a les transporteurs pour certaines lignes, que nous payons. Le montant est de 517 000 euros. Ce sont les prestations que nous sous-traitons à l'extérieur, plus la Délégation de Service Public pour 4 174 000 euros (application du contrat).

Nous avons ensuite deux recettes principales : le Versement Transport pour 2 738 000 euros, ce qui est la plus grosse des recettes, et la participation de la Région pour 1 924 000 euros qui était autrefois versée par le Département, soit 1 million d'euros venant de dotations que versait l'État et qui nous sont reversées dorénavant (transfert mécanique). Vous avez également les facturations. En effet, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole fait des prestations pour le compte de la Région, notamment lorsque des enfants extérieurs à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole bénéficient des transports de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous avons ainsi un mécanisme de refacturation, ce qui représente environ 800 000 euros par an. Cela nous assure donc des recettes maintenues par un contrat. Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole équilibre les comptes par une subvention d'équilibre de 165 000 euros.

➤ Budgets annexes Eau et Assainissement

Je pense que vous me ferez grâce de les présenter. Vous savez que nous sommes encore sur une année de transition, puisque nous avons repris l'ensemble des postes à partir du 1^{er} janvier 2020. C'est encore un peu complexe. Retenez quand même que nous avons des résultats à peu près à l'équilibre, avec -115 000 euros sur le fonctionnement en régie et +51 000 euros en assainissement. Le résultat d'investissement est aussi à peu près équilibré lorsque l'on totalise les deux. Un gros travail est en cours sur l'ensemble des communes pour avancer sur l'année 2021. Vous avez ensuite le détail de ce que nous venons de voir, sur lequel je passe. Vous avez la même chose sur l'assainissement.

Bilan – Compte de résultat

➤ Bilan

Je vous ai mis un petit focus sur des choses un peu nouvelles. Les initiés de la comptabilité vont pouvoir s'y retrouver. C'est simplement le bilan tel qu'il sera examiné par nos commissaires aux comptes, sachant qu'ils ont commencé les travaux sur les comptes 2020. Ils auront à certifier ces comptes lorsque l'expérimentation sera terminée.

Pour faire un petit cours de comptabilité pour les non-initiés, vous savez qu'un bilan est composé d'un actif et d'un passif. L'actif est composé de l'ensemble des biens qui sont propriété de notre institution au 31 décembre au soir. Les flux à long terme (actifs immobilisés) sont constitués de l'ensemble des investissements que nous faisons sous déduction des amortissements. Lorsque l'on investit un bien, on répartit le coût pour l'essentiel dans le temps. Par exemple, si l'on achète un bien 100 euros, si on l'amortit de 20 euros, il ne vaut plus que 80 euros en valeur comptable. C'est donc l'ensemble de ces valeurs que nous retrouvons là. C'est la même technique pour les subventions d'investissement que nous versons à des communes ou à différents organismes. Cela nous fait des actifs à hauteur de 95 millions d'euros. Vous voyez que dedans, il y a 28 millions d'euros d'immobilisations en cours, ce qui correspond au complexe Talagrand qui viendra prendre sa place lorsque la réception des travaux sera terminée.

Les actifs circulants sont les créances que nous allons encaisser (3 858 000 euros). C'est l'ensemble des créances rentrées probablement en janvier, et qui sont déjà des créances acquises au 31 décembre. Nous avons une trésorerie à 5 millions d'euros au 31 décembre au soir. Lorsque nous totalisons tout cela, cela nous donne un actif de 104 millions d'euros.

Le passif nous donne la manière de financer cela. Le financement est composé de deux parties. La première appelée « fonds propres » concerne tous les excédents qui se cumulent depuis la création de notre Agglomération, ce qui n'est pas très vieux. La deuxième concerne les apports réalisés dans différents contextes. Nous avons notre endettement de 41 millions d'euros et nous avons les dettes à court terme. Comme nous avons des créances, donc des gens qui nous devaient de l'argent au 31 décembre, et que nous avons reçu en janvier, à l'inverse, nous avons des factures arrivées en

décembre et que nous avons payées en janvier. C'est l'ensemble de ces charges, dont des charges sociales. Nous payons les gens en décembre, mais les charges sociales sont payées en janvier. Tout cela est pris en compte, ce qui donne ces dettes à court terme à hauteur de 2,3 millions d'euros. Cela nous fait un endettement de 44 millions d'euros et des fonds propres à 60 millions d'euros, ce qui nous équilibre notre budget.

➤ Compte de résultat

Je ne vais pas tout passer, mais nous avons un compte de résultat comptable, avec une partie fonctionnement, une partie interventions propres au budget des collectivités, et nous avons ensuite les produits et charges financières. Au total, nous avons le résultat comptable qui ressort au 31 décembre 2020 à 1 719 000 euros. Nous retrouvons bien sûr le résultat que nous avons présenté précédemment.

J'ai été un peu long. C'est un peu pédagogique aussi. Vous avez la parole. Avez-vous des questions sur ce compte administratif ? S'il n'y a pas de question, je vais passer au vote. Pour respecter l'ordre, je dois commencer par faire voter le compte de gestion. Ne me demandez pas pourquoi, mais mes services me l'imposent « à l'insu de mon plein gré ». Je pense qu'il vaudrait mieux voter le compte administratif avant le compte de gestion, mais on me dit que la loi prévoit autre chose. Je procède donc ainsi. Vous avez la délibération sous les yeux. Il s'agit d'approuver les comptes de gestion 2020 suivis par la trésorerie alors que nous suivons le compte administratif. Nous avons à approuver ces comptes de gestion tels qu'ils ont été établis. Nous devons aussi prendre acte du fait qu'ils coïncident avec le compte administratif. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les comptes de gestion 2020.

Jean-Pascal FICHÈRE quitte la séance le temps du vote et cède la présidence à Dominique MICHAUD.

M. MICHAUD : Le Président étant sorti, je vais commencer par vous dire bonsoir. Je vous propose de voter le compte administratif. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte administratif 2020.

M. le Président : J'imagine que vous avez voté globalement l'ensemble des budgets pour ne pas perdre trop de temps avec des votes séparés.

NOTICE N° 09 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2020

Une présentation est projetée en séance.

M. le Président : Nous passons aux affectations de résultats.

Budget principal

Pour le budget principal, nous avons à affecter 3 853 000 euros. L'ensemble s'affecte à l'excédent reporté. Cela va donc imputer notre budget de fonctionnement de 2021. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation du résultat d'exploitation du budget principal pour l'exercice 2020.

M. le Président : Je continue avec les budgets annexes.

Budget annexe ZAE

Pour les ZAE, nous avons un résultat de 232 963 euros à affecter en excédent reporté. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe ZAE pour l'exercice 2020.

Budget annexe Transports

Pour les Transports, nous avons un résultat de 34 824 euros. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe Transports pour l'exercice 2020.

Budget annexe Assainissement Affermage

Pour l'Assainissement Affermage, nous avons un résultat de 51 136 euros. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe Assainissement Affermage pour l'exercice 2020.

Budget annexe Assainissement Régie

Pour l'Assainissement Régie, nous avons un résultat de 114 957 euros en négatif. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe Assainissement Régie pour l'exercice 2020.

M. le Président : Nous passons au FPIC.

NOTICE N° 10 : FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES – FPIC – MODALITES DE REPARTITION DU PRELEVEMENT 2021

M. le Président : Vous savez que dans notre pacte fiscal, nous avons proposé et adopté le fait que le FPIC soit intégralement à la charge de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Normalement, en gros, il y a 650 000 euros, un tiers à la charge de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, un tiers à la charge des communes et un tiers à la charge de la Ville de Dole. Nous avons proposé que ce FPIC soit pris en intégralité par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Cela étant, il s'agit d'une dérogation à la loi. Pour accepter cela, nous devons adopter à l'unanimité cette délibération. Si ce n'était pas adopté à l'unanimité, il faudrait des votes qualifiés entre les mairies dans tous les Conseils Municipaux. Je ne doute pas que ce point fasse l'unanimité, et je n'imagine même pas l'hypothèse inverse.

Néanmoins, j'ouvre le débat sur cette affectation du FPIC. Je suis désolé, car certes, nous devons le voter avant le 30 juin, mais nous n'avons pas le montant définitif. L'ordre de grandeur ne bouge pas beaucoup. C'est autour de 650 000 euros, ce que nous avons au budget. Cependant, les services de l'État n'ont pas communiqué le montant. Avez-vous des explications complémentaires à solliciter ? S'il n'y a pas d'explication, je vous propose de mettre au vote cette délibération. Approuvez-vous cette répartition en dehors du droit commun, qui consiste en une prise en charge intégrale par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les modalités de répartition du prélèvement 2021 du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

M. le Président : La parole est à Isabelle MANGIN pour la notice n° 11.

NOTICE N° 11 : APPROBATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION POUR LE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

Mme MANGIN : Merci. Depuis la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, les collectivités ont l'obligation de définir des lignes directrices de gestion. Celles-ci visent à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC). Elle fixe des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les Commissions Administratives Paritaires (CAP) n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion depuis le 1^{er} janvier 2021. Les lignes directrices de gestion visent également à favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels, ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elles constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité, et sont établies pour une durée de six ans.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les lignes directrices de gestion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole telles que fixées dans le document qui vous a été remis ;
- de décider que les lignes directrices de gestion prennent effet au 1^{er} août 2021 ;
- de décider que les lignes directrices de gestion sont établies pour une durée de six ans.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions sur cette nouveauté que sont les lignes directrices de gestion que nous devons mettre en place ? S'il n'y a pas de question particulière, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les lignes directrices de gestion pour le personnel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : Isabelle, tu poursuis avec le ratio promus/promouvables.

NOTICE N° 12 : RATIO PROMUS/PROMOUVABLES APPLICABLE AUX AVANCEMENTS DE GRADE

Mme MANGIN : Tout à fait. Les avancements de grade des agents communautaires relevaient jusqu'à présent de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Jura. L'avis de la Commission Administrative Paritaire étant supprimé, les avancements de grade sont proposés par l'autorité territoriale selon des critères définis par la collectivité via l'établissement des lignes directrices de gestion. Le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Il est proposé d'appliquer un ratio d'avancement de grade fixé à 30 % pour tous les cadres d'emplois des catégories A, B et C, avec application de la règle de l'arrondi à l'entier supérieur.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de fixer un ratio d'avancement de grade à 30 % pour l'ensemble des cadres d'emplois des catégories A, B et C, selon les critères définis dans les lignes directrices de gestion, avec application de l'arrondi à l'entier supérieur.

M. le Président : Merci. Avez-vous besoin d'explication ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le ratio promus/promouvables applicable aux avancements de grade.

M. le Président : Isabelle, tu continues.

NOTICE N° 13 : FRAIS D'HEBERGEMENT ET DE REPAS LORS DES DEPLACEMENTS DES PERSONNELS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Mme MANGIN : Les agents territoriaux peuvent être amenés à se déplacer, pour les besoins du service ou de leurs fonctions. Sous certaines conditions, les frais professionnels occasionnés par ces

déplacements sont à la charge de la collectivité. Dès lors que ces frais sont engagés conformément aux dispositions réglementaires et autorisés préalablement par l'autorité territoriale, leur indemnisation constitue un droit, quel que soit le statut de l'agent. Il convient de préciser les modalités de remboursement concernant les frais d'hébergement et les frais de repas. En ce qui concerne les frais d'hébergement, le remboursement est effectué sur la base des frais réels engagés par l'agent et dans la limite de plafonds listés. L'agent doit fournir obligatoirement un justificatif. En ce qui concerne les frais de repas, ce sont les repas pris uniquement en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale. Le remboursement est effectué sur la base des frais réels engagés par l'agent qui doit fournir obligatoirement un justificatif.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de dire que les montants plafonds sont susceptibles d'être revalorisés en fonction de l'évolution du barème réglementaire ;
- d'autoriser le remboursement des frais d'hébergement et de repas aux agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le cadre de déplacements liés à des formations ou de déplacements effectués dans le cadre des activités professionnelles sur présentation des justificatifs nécessaires et sur la base des frais réels engagés dans la limite des plafonds réglementaires mentionnés ci-dessus.

M. le Président : Merci. Ce sont un peu des questions de style, parce qu'il faut mettre en place tout cela. Y a-t-il des questions sur ces frais de déplacement ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le remboursement des frais d'hébergement et de repas lors des déplacements des personnels communautaires dans le cadre des activités professionnelles.

M. le Président : Nous poursuivons avec l'aide à l'immobilier d'entreprise présentée par Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE.

NOTICE N° 14 : ATTRIBUTION D'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Bonsoir. Il vous est proposé l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 6 000 euros à la SAS Les Chambres du Parc à Monnières, qui souhaite proposer cinq chambres d'hôtes sur la commune de Monnières à partir de l'été 2022. Il s'agit d'une maison nommée « Le Château », bâtie au 15^e siècle. Le montant total est de 850 000 euros. L'investissement éligible est estimé à 283 000 euros.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question particulière, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition d'attribution de subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise à la SAS Les Chambres du Parc pour un montant de 6 000 euros.

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Je poursuis avec le projet « Hydrogène ».

NOTICE N° 15 : ACQUISITION DE PARTS SOCIALES DANS LA SOCIETE DE PROJET « HYDROGENE DECARBONE DU GRAND DOLE »

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Dans le cadre du plan de relance, un budget assez important est affecté au projet « Hydrogène ». Vous le savez, depuis de très nombreuses années, la collectivité travaille à la valorisation d'une ressource sur notre territoire. Nous souhaitons saisir l'opportunité des appels à projets gérés par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) pour passer à une étape d'industrialisation de la filière hydrogène. Il vous est proposé ce soir que nous acquérions des parts sociales dans une société dénommée HYDECADO (HYdrogène DÉCARboné de DOle).

Quelles seront les missions de cette société ? La première mission serait de faire coïncider l'offre et la demande sur le territoire. Vous l'avez compris, nous avons une offre massive. Il convient de trouver des utilisateurs dans le domaine de la mobilité dite « lourde ». Ce ne sont pas les véhicules légers, mais nous sommes sûr de la mobilité lourde. Nous avons déjà travaillé depuis de nombreuses

semaines. Nous avons déjà identifié environ 150 tonnes qui pourraient être consommées sur notre territoire, à savoir COLRUYT, les autoroutes APRR (Autoroute Paris-Rhin-Rhône), peut-être le SICTOM et le projet dijonnais.

Il convient, ce que vous comprendrez aisément, pour tendre vers un modèle économique acceptable, de trouver d'autres consommateurs. Une des premières missions de cette société sera justement d'élargir le cercle et de mener toutes les études pour calculer le prix à la pompe, puisqu'il y a des investissements massifs à faire. L'hydrogène produit sur le site INOVYN doit être séché, purifié, compressé, ce qui sera la mission d'INOVYN. Ensuite, il faut le transporter et le distribuer. Nous avons des acteurs qui savent le faire. Vous connaissez tous la société MAHYTEC spécialiste dans les réservoirs à hydrogène. Elle est donc bien évidemment associée au projet. Quant à la distribution, COLRUYT veut également se positionner sur ce vecteur. Il faudra aussi ajouter l'entretien des équipements. Tout cela représente des investissements massifs. Nous souhaiterions donc pouvoir bénéficier de fonds de l'État pour porter tous ces investissements.

Ce projet sera phasé en trois temps. Le premier concerne les études qui nous permettront de répondre à un appel à projets du mois de septembre, peut-être à d'autres appels à projets dans le courant de l'année 2022. Le deuxième consiste à sécuriser environ 250 tonnes dans un premier temps, pour pouvoir, dans une première phase qui pourrait courir jusqu'à 2024, commercialiser cet hydrogène par cette société HYDECADO. Ensuite, les acteurs joueront eux-mêmes leur partition. La société pourra peut-être s'effacer. Ensuite, il y aura un achat direct d'hydrogène à la société INOVYN, ce qui est plutôt pour 2026. En 2030, nous aurons peut-être des consommations supérieures, peut-être 4 000 tonnes. Comme vous le voyez, nous sommes toujours sur des consommations nettement inférieures à la capacité de production d'INOVYN. Cependant, le monde de l'hydrogène évoluant très vite, nous nous focaliserons dans un premier temps sur 2024.

Il vous est proposé ce soir d'acquérir ces parts sociales dans cette société qui serait composée de trois membres. Nous avons souhaité nous associer avec un spécialiste de l'hydrogène, ROUGEOT ÉNERGIE. Nombre d'entre vous connaissent sans doute ROUGEOT dans les travaux publics. ROUGEOT ÉNERGIE est une filiale de cette société, spécialisée dans l'hydrogène. Ils ont accompagné la Métropole de Dijon et ils se sont positionnés sur de nombreux autres projets en Bourgogne-Franche-Comté, comme hors de notre région. C'est donc un spécialiste de l'hydrogène. C'est aussi grâce à ROUGEOT que nous pourrions faire un trait d'union avec la Côte-d'Or et le projet dijonnais. L'autre acteur est bien connu d'INOVYN, puisqu'il alimente INOVYN en saumure. Il s'agit de STORENGY qui est une filiale d'Engie spécialisée dans les énergies renouvelables. ROUGEOT prendrait 60 % des parts de la société HYDECADO, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole 10 % (500 euros), et STORENGY 30 %.

Il vous est proposé ce soir :

- d'approuver l'acquisition par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'actions dans cette société à hauteur de 10 % du capital de 5 000€, soit 500 euros ;
- d'approuver les statuts joints à la délibération ;
- de désigner le Président et moi-même comme représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein des instances de cette société HYDECADO ;
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes à cette délibération.

Je suis à votre écoute pour répondre à vos questions.

M. le Président : Merci de cet exposé assez complet. Je pense que le sujet mérite de s'y intéresser. Il est assez stratégique pour notre territoire. Oui, Christophe, vas-y.

M. CHAUTARD : Bonjour. Ma question est la suivante : pourquoi un capital social infime avec des acteurs très importants ?

M. le Président : Simplement parce que c'est une société de projet. C'est pour alimenter la pompe. C'est vraiment une société de projet. Pour l'instant, cette société a pour vocation de monter le dossier qui nous permettra d'émarger aux contrats nationaux avec les contrats de l'ADEME, comme l'a présenté Claire. Nous n'avons pas vocation à être capitalistiques. Nous sommes là pour être autour de la table, pour pouvoir agir et nous assurer que nous sommes dans des vocations très territoriales comme nous le souhaitons. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : En complément, en gros, il s'agit d'un véhicule qui va nous permettre dans un premier temps de répondre à l'appel à projets. Ensuite, si nous sommes retenus, les financements iront vers les acteurs que sont INOVYN, COLRUYT, MAHYTEC et ROUGEOT.

M. le Président : Avez-vous d'autres questions ? Jean-Marie.

M. SERMIER : Bonsoir à tous. Je pense qu'il faut s'inscrire dans la durée dans cette affaire. Aujourd'hui, l'hydrogène est reconnu mondialement comme étant un vecteur d'énergie extrêmement important, en tout cas une possibilité de stockage, car c'est cela la fin. À un moment donné, tous les pays qui souhaitent se décarboner partent dans une logique hydrogène, une logique électrique. La France le fait. Certains trouvent que cela va trop vite, d'autres que cela ne va pas assez vite. Personnellement, je pense que cela ne va pas encore assez vite.

Par rapport à ce qui était évoqué sur les quantités qui pourront être utilisées, tu parles d'environ 400 tonnes aujourd'hui. OK, mais il faut bien reconnaître qu'en 2025, 2028 ou 2030, nous serons sur des niveaux de consommation qui ne seront plus, je l'espère, à la centaine de tonnes, mais plutôt à la dizaine de milliers de tonnes. Cela étant, nous avons bien entendu ce qu'a dit Christophe, et il a complètement raison. Il faudra peut-être faire évoluer les stratégies, mais il me semble que l'important est que la collectivité soit là pour mettre l'étincelle du départ. Derrière, normalement, les grandes entreprises prendront le relais.

Quant à ce que dit Monsieur GOMET, attention. Il ne faudrait pas que l'on décarbone nos pots d'échappement pour carboner l'entreprise. Il faut savoir qu'il y a quelques très gros projets de l'entreprise INOVYN pour produire de l'hydrogène vert, c'est-à-dire décarboné, peut-être même le projet de production le plus gros au niveau de l'Europe sur notre territoire. Nous sommes tous mobilisés pour faire avancer ce dossier, mais nous pouvons être demain un vrai territoire de ressources en termes d'hydrogène autant en quantité qu'en matière de technologie.

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Je confirme et j'ai beaucoup d'espoir. Nous savons que nous aurons des trains. C'est dommage que ce ne soit pas nous qui permettions de les alimenter, mais j'imagine bien qu'il y en aura d'autres. Il y a aussi l'aviation. Nous avons déjà eu des contacts avec des projets de recherche et d'innovation. Ils sont aussi intéressés par notre territoire, car nous sommes en face d'un aéroport. Effectivement, nous serons sur des quantités intéressantes. Quant à la problématique aujourd'hui, nous avons fait une étude auprès de nombreux transporteurs. Ils sont tous intéressés. Or l'offre n'est pas là. Nous n'avons pas de camion de 38 tonnes aujourd'hui que nous pourrions livrer demain. L'un d'entre vous m'a même déjà interrogée sur les cimenteries. En effet, elles renouvellent leur parc de machines. Or à l'heure actuelle, nous n'avons aucune offre à faire.

Pour rejoindre Jean-Marie SERMIER, je pense que dans quelques années, très rapidement, en 2026, nous aurons des offres sur le marché. Pour l'instant, nous sommes en phase expérimentale. Dans quelques années, nous pourrions avoir, dans le cadre de la mobilité lourde, des usages beaucoup plus importants.

M. le Président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre au vote cette prise de participation dans cette société de projets. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'acquisition par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'actions dans la société de projet « Hydrogène Décarboné du Grand Dole ».

M. le Président : Avant de poursuivre, j'ai juste une information. Les comptes administratifs doivent circuler en ce moment pour signature, comme le veulent les textes. Je vous précise simplement que ceux qui ont un pouvoir doivent signer deux fois.

Nous poursuivons avec la notice n° 16. La parole est à Dominique TRONCIN.

NOTICE N° 16 : AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE – ATTRIBUTION D'AIDES

M. TRONCIN : Merci, Président. Bonsoir à toutes et à tous. Nous commençons par l'attribution d'aides. Dans le cadre de la délégation locale des aides à la pierre, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole administre les aides déléguées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dans la limite de la dotation annuellement définie. En complément de ces aides, la collectivité attribue sur fonds propres des aides en faveur de l'amélioration énergétique et la lutte contre l'habitat indigne. Les récentes évolutions des règles de l'ANAH en faveur de la lutte contre la précarité énergétique (augmentation du plafond de travaux subventionnable, primes nouvelles) font que l'aide

complémentaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ne constitue plus un effet de levier significatif, et n'a par conséquent pas vocation à perdurer sous cette forme. L'aide en faveur de la lutte contre l'habitat insalubre est maintenue dans les conditions actuelles. La collectivité apporte également des aides dans le cadre de l'OPAH-RU Cœur de Ville de Dole, conformément à la convention d'opération signée le 8 juillet 2016. À noter que celles-ci prendront fin le 7 juillet 2021, date de la fin du programme.

Ainsi, depuis la dernière délibération, cinq sessions d'engagement ont eu lieu. Vous les avez en annexes.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de l'attribution nouvelle de 203 147 euros de crédits ANAH délégués pour le parc privé ;
- de prendre acte de l'attribution de 6 500 euros de crédits au titre du programme d'intervention en faveur des propriétaires du parc privé ;
- d'abroger l'annexe 1 du programme d'intervention en faveur des propriétaires du parc privé en faveur de l'amélioration énergétique des logements anciens à compter du 31 août 2021 ;
- de prendre acte de la fin de l'OPAH-RU Dole Cœur de Ville au 7 juillet 2021.

M. le Président : Merci de cet exposé. Avez-vous des questions ? Jean-Baptiste.

M. GAGNOUX : Puisque c'est la fin de l'OPAH-RU Cœur de Ville dans quelques jours, nous avons parlé avec Dominique TRONCIN de la nécessité d'avoir un bilan à l'automne ou d'ici la fin de l'année suite à la clôture de cette OPAH-RU. Je pense que ce serait bien, Monsieur le Président. En 2016, un objectif avait été fixé d'une quinzaine de logements rénovés par an sur le périmètre déterminé sur le centre ancien. Cet objectif a été tenu avec des réalisations qui ont été salutaires pour le Cœur de Ville de Dole.

Au-delà de l'OPAH en tant que telle et de la mobilisation des aides de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole aux côtés de celles de l'ANAH, il y a eu aussi d'autres politiques menées sur les façades par la Ville et qui s'arrêteront d'ici un an. Je n'oublie pas non plus un certain nombre de leviers qui ont été mobilisés, coercitifs, notamment avec l'ORI (Opération de Restauration Immobilière) qui pouvait conduire à des expropriations vraiment au bout de la mobilisation juridique liée à ce dispositif. Nous ne sommes jamais allés jusque-là, mais cela a forcé un certain nombre de propriétaires sur le centre ancien à mener les travaux nécessaires sur certains bâtiments. Vous en avez l'illustration actuellement avec un bâtiment qui était une vraie verrue dans le centre ancien, que l'on apercevait depuis le port, rue Granvelle. Il est parfaitement restauré aujourd'hui. Il était tagué, squatté.

Les deux ou trois autres secteurs concernés sur le centre-ville ont été traités. Aujourd'hui, sur le Cœur de Ville de Dole, vous n'avez pas d'îlot en situation d'insalubrité. Il reste deux ou trois bâtiments emblématiques à nous occuper dans les années à venir, toujours au 30 Grande Rue qui est compliqué à mener. Bien évidemment, des travaux sur l'ancien siège de l'Accueil dolois rue de la Monnaie seront aussi à mener. Il y a également une ou deux opérations de privé. Je pense à l'hôtel de Champagny rue Pasteur, par exemple. Je pense que d'ici la fin du mandat, nous aurons bouclé l'essentiel de ce qu'il y avait à mener pour restaurer le centre ancien au niveau du logement. J'en profite pour remercier la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui a la compétence dans ce domaine, d'avoir conduit cette OPAH, et d'y avoir apporté de nombreux résultats.

M. le Président : Merci. Avez-vous besoin d'autres précisions, d'autres compléments ? Je mets au vote la délibération, dont Dominique vient de donner lecture sur les attributions de subventions. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de l'attribution d'aides pour l'amélioration de l'habitat privé.

M. le Président : Nous poursuivons avec le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage.

M. TRONCIN : Principalement d'Authume.

NOTICE N° 17 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

M. TRONCIN : Suite au Décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole doit faire évoluer le règlement intérieur de l'aire d'accueil pour se mettre en conformité avec les dispositions réglementaires. La principale modification porte sur la mise en œuvre d'une tarification des consommations de fluides (eau et électricité) au réel des consommations en lieu et place d'une tarification forfaitaire. Ce nouveau mode de facturation nécessitera d'équiper l'aire d'accueil d'un système de télégestion, lequel permettra de responsabiliser chaque usager par rapport à sa propre consommation, mais aussi d'avoir un meilleur contrôle des dépenses de fluides qui ne sont pas réglées.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'approuver le règlement de l'aire d'accueil des gens du voyage tel qu'annexé à la présente délibération.

M. le Président : Merci. Je pense que tout le monde a compris l'enjeu. Y a-t-il des questions ? Jean-Marie.

M. SERMIER : Je profite de la révision du règlement intérieur de cette aire d'accueil des gens du voyage pour évoquer un sujet. Vous savez que les aires sont obligatoires sur des collectivités de notre taille, mais elles ne le sont pas forcément sur des plus petites collectivités. Certains maires aujourd'hui sont face à des arrivées fortes de gens du voyage dans le cadre de migration et se posent des questions. Il y a donc peut-être une réflexion à avoir avec les collectivités qui nous entourent, d'une part pour les faire participer, parce qu'il n'y a pas de raison que s'il y a un service, elles ne participent pas, mais aussi parce que ce service pourrait leur permettre de faire dégager l'utilisation et l'occupation de certains sites, notamment de différents stades extrêmement contraints après le départ.

M. le Président : C'est une proposition généreuse. La difficulté est que nous avons déjà du mal à faire respecter nos propres règlements sur notre territoire, puisque nous en avons aux Prés Buffard à côté, notre zone de Gevry n'étant pas libre comme elle devrait l'être. Nous connaissons bien nos difficultés. Nous avons essayé de respecter la loi autant que faire se peut. Nous avons mis en place notre aire d'Authume. Nous avons celle de Gevry qui n'est maintenant plus aux normes, parce que la loi a changé, et au lieu d'avoir 2 hectares, il nous en faut 4. Avec le Covid, des gens du voyage ont arrêté de voyager, ils se sont un peu implantés définitivement, et nous n'arrivons plus à les faire bouger. Ce sont des problèmes que Dominique TRONCIN connaît bien. Je ne peux pas ne pas penser à notre ami Jean-Claude LAB qui s'est beaucoup défoncé dans son mandat sur ce sujet. Je sais que c'est un problème compliqué, encore plus compliqué pour les petites communes, j'en conviens, quand les gens arrivent.

Sachez qu'au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, on a transféré la police des gens du voyage au Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (je vous en remercie très sincèrement), mais c'est surtout lorsqu'un arrêté est pris au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il vaut pour les 47 communes, ce qui est l'avantage. Auparavant, on jouait au chat et à la souris. Un arrêté était pris à un endroit par un maire, les gens du voyage partaient ailleurs, et ils faisaient ainsi le tour des « popotes ». Chaque fois, il faut une semaine pour pouvoir mettre en branle la machine judiciaire. Là, normalement, cela devrait suffire, mais malgré cela, nous sommes encore loin d'arriver à respecter toutes les obligations. Y a-t-il d'autres interventions ? Jean-Baptiste.

M. GAGNOUX : L'aire n'est peut-être plus aux normes, elle devrait être agrandie. Visiblement, c'est ce que vous dites. Il faut quand même faire attention à une chose : La cohabitation entre groupes n'est pas toujours aisée. Si l'aire passait à 4 hectares, si un groupe n'en occupait que 1, mais qu'il ne souhaiterait pas en voir deux autres arriver, cela pose un problème. Nous avons trois groupes sur la Ville de Dole depuis quelques jours, nous voyons bien que nous ne pouvons pas forcément les regrouper ensemble au même endroit, ce qui pose de vrais problèmes. Nous devons faire attention aussi qu'en agrandissant l'aire, nous ne nous retrouvions pas avec des problèmes qui persistent, parce que la cohabitation ou le fait qu'ils soient les uns à côté des autres ne pourrait pas se faire sur le même lieu.

Il faut absolument dire aussi en conclusion que les aires fonctionnent, si l'on peut les engazonner. Nous voyons bien que, plusieurs fois, des groupes refusaient d'aller sur l'aire de Gevry pour des

raisons de chaleur, notamment à cause du gravillon. *De facto*, ils n'y allaient pas, et *de facto*, ils se dirigeaient vers des stades municipaux sur le secteur de Dole.

M. le Président : Oui, ce sont des problèmes que nous connaissons bien. Souhaites-tu de nouveau intervenir ?

M. SERMIER : Oui. J'évoquais les grandes migrations. Par exemple, lorsque les évangélistes passent, ce sont des centaines de caravanes. Jean-Baptiste GAGNOUX a bien fait de rappeler les problématiques d'un certain nombre d'aires, mais qui elles s'adressent plutôt à des gens du voyage que l'on connaît régulièrement, puisque nous connaissons à peu près les quelques familles de notre territoire, qui voyagent finalement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et un peu autour, mais pas tant que cela. C'est une problématique un peu différente de celle des grandes masses de gens qui arrivent des grandes migrations. Lorsque les communes reçoivent plusieurs centaines de caravanes, c'est plutôt dans le cadre de ces grandes migrations. Comme elles ne répondent pas aux obligations, n'ayant pas l'obligation de le faire, la taille étant trop petite, la justice n'intervient jamais.

Je ne dis pas qu'il faudrait prendre une décision concernant un éventuel conventionnement, Monsieur le Président. Tout se fait dans le temps, mais je crois qu'il y aurait une réflexion à avoir. Ce serait aussi une façon de collaborer avec d'autres, ce qui permettrait de leur enlever une grosse épine du pied, on pourrait constater que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole peut apporter des services et qu'elle ne récupère pas toujours que des activités.

M. le Président : Nous pourrions peut-être voir cela au niveau du Pays. Pourquoi pas ? Y a-t-il d'autres interventions ?

M. RYAT : Bonsoir. En attendant la fermeture ou la mise aux normes de l'aire de Gevry, un même règlement sera-t-il appliqué, notamment pour les feux qui se produisent régulièrement après 22 heures ?

M. le Président : Ce n'est pas le même règlement, parce que ce n'est pas le même fonctionnement, mais je pense que nous devons retravailler sur l'aire de Gevry. Avec tout ce que l'on a fait, c'est déprimant d'en arriver là. Cela s'est dégradé en peu de temps, la Covid n'ayant pas aidé les choses, mais nous devons absolument restaurer cette zone pour qu'elle puisse fonctionner comme elle le doit. Nous devons donc faire le nécessaire. Cependant, je suis d'accord, nous devons encore prendre des mesures. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. TRONCIN : J'ai participé à une réunion jeudi dernier à Vesoul sur les problématiques des gens du voyage, qui était organisée par Gadje, association de gens du voyage, qui est notre partenaire. Il y a eu quelques propositions pour l'aire de 4 hectares que nous devrions avoir. Il s'agirait de faire une aire modulable, que l'on puisse changer pour accueillir plusieurs groupes, comme le disait Jean-Baptiste GAGNOUX tout à l'heure. La problématique est vraie. Les groupes sont d'obédiences différentes, notamment les évangélistes et les catholiques qui ne s'entendent pas du tout, qui se font la guerre et qui ne veulent pas être les uns vers les autres. C'est ce qu'il en est ressorti et c'est ce qui ressort de l'ensemble des partenaires qui, comme nous, sont contraints d'essayer de mettre en place une politique pour ce sujet.

Par ailleurs, la zone engazonnée me paraît être aussi indispensable. Maintenant, il faut trouver 4 hectares disponibles, mais je ne sais pas où. C'est la problématique et c'est récurrent dans la problématique des gens du voyage. Tout le monde dit qu'il faut faire quelque chose, qu'il faut les installer et les accueillir, mais personne n'est prêt à donner quelques hectares pour les accueillir pas très loin de chez lui. Il ne faut pas non plus qu'ils soient trop à l'écart des villes pour avoir accès justement aux différents services, puisque c'est ce qu'ils réclament également. À bon entendeur !

M. le Président : En tout cas, 47 Maires pensent que ce n'est pas possible chez eux et qu'il vaudrait mieux que ce soit ailleurs. Je suis un ancien élu et je sais que c'est un problème récurrent depuis de nombreuses années. Y a-t-il d'autres interventions sur cette modification du règlement intérieur ? S'il n'y en a pas, je mets au vote cette modification réglementaire. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage.

M. le Président : Dominique, tu poursuis avec la notice suivante.

NOTICE N° 18 : OCTROI DE SUBVENTIONS LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

M. TRONCIN : Par délibération du 27 juin 2013, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a défini sa politique de soutien à la production de logements locatifs sociaux. À ce titre, plusieurs opérations peuvent prétendre aux aides complémentaires apportées par la collectivité. Il s'agit d'opérations en construction neuve, dont l'aide forfaitaire est de 5 000 euros par logement et d'opérations en acquisition-amélioration, dont l'aide forfaitaire est de 3 500 euros par logement. Par ailleurs, compte tenu des besoins identifiés par le Programme Local de l'Habitat approuvé fin 2019, le règlement tel qu'il existe aujourd'hui apparaît inadapté par rapport aux enjeux du territoire que sont la réhabilitation du bâti existant et la moindre consommation foncière. De même, le rattachement de Grand Dole Habitat à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis le 1^{er} janvier 2017 gagnerait à être formalisé dans un contrat d'objectifs et de moyens visant à mieux répondre aux attentes et aux besoins des deux structures en matière d'une production d'offre sociale concertée. Aussi, dans l'attente d'une telle contractualisation, il paraît opportun de mettre fin au dispositif tel qu'il subsiste actuellement.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder une subvention de 32 000 euros à Grand Dole Habitat au titre de la politique communautaire de soutien à la production de logements locatifs sociaux pour les deux opérations précitées ;
- d'accorder une subvention de 40 000 euros à la Maison pour tous au titre de la politique communautaire de soutien à la production de logements locatifs sociaux pour l'opération précitée ;
- d'accorder une subvention de 51 000 euros à NÉOLIA pour les mêmes raisons ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à la présente délibération ;
- d'abroger, à compter du 30 juin 2021, le règlement dans sa version en vigueur du 27 juin 2013.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des demandes d'explication pour cette question ? S'il n'y a pas d'intervention ni de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de l'attribution d'aides pour l'amélioration de l'habitat privé.

M. le Président : S'adressant à M. TRONCIN. Tu poursuis avec le programme ANAH 2021.

NOTICE N° 19 : PROGRAMME D' ACTIONS ANAH 2021 - AVENANT N° 1

M. TRONCIN : Je poursuis. Par délibération du 11 février 2021, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a approuvé le programme d'actions de la collectivité relatif aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Ce document précise les modalités d'intervention locales de l'ANAH : priorités d'intervention, critères de sélectivité des dossiers, modalités financières d'intervention, conventionnement des logements et loyers applicables, etc. La fin de l'OPAH-RU du Cœur de Ville de Dole le 7 juillet 2021 amène l'ensemble du territoire grand dolois à bénéficier de modalités d'aides uniformes.

Le présent avenant au programme d'actions vise ainsi à harmoniser les règles applicables, tout en permettant de déplaçonner pour accompagner certains projets dont l'intérêt le justifierait, et après avis préalable de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH). Cette Commission est composée de l'ensemble des acteurs sociaux et de l'habitat social de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ces modifications ont préalablement été soumises à l'avis de la Commission lors de sa séance du 16 juin 2021, et rentreront en application au 1^{er} août 2021.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'avenant n° 1 au programme d'actions 2021 ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux notifications de subventions relevant des dispositions du programme d'actions cité.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions sur cette proposition ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'avenant n° 1 au programme d'actions ANAH 2021.

M. le Président : Nous poursuivons avec le Contrat de Ville. La parole est à Jean-Baptiste GAGNOUX.

NOTICE N° 20 : PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2021

M. GAGNOUX : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, le Contrat de Ville 2021 en est à sa période presque finale. Il aurait dû se terminer l'année dernière. Il a été prorogé jusqu'en 2022 par décision de l'État. L'Agglomération est compétente sur le Contrat de Ville qui concerne uniquement un ou des quartiers classés comme prioritaires par l'État sur un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), en l'occurrence, en ce qui nous concerne, le quartier des Mesnils Pasteur. Comme chaque année, nous passons cette délibération sur les différentes associations soutenues, soit 35 actions par 13 associations, pour un montant total de 162 000 euros engagés pour une partie par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour une autre par l'État et pour une dernière par la Région pour 40 000 euros.

Il nous est ainsi proposé d'approuver les différentes conventions signées avec les différentes associations sur les actions proposées sur ce quartier prioritaire autour de trois piliers déterminés par la loi de programmation de la Politique de la Ville :

- la cohésion sociale ;
- le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- l'emploi et le développement économique sur ce quartier prioritaire.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions sur cette programmation ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la programmation du Contrat de Ville 2021.

M. le Président : Nous poursuivons avec le bilan du Contrat de Ville.

NOTICE N° 21 : BILAN DU CONTRAT DE VILLE 2020

M. GAGNOUX : Concernant le bilan du Contrat de Ville, il s'agit du bilan de l'année dernière que vous retrouvez dans vos délibérations, pour chacune des actions de l'année dernière. Vous retrouvez essentiellement les associations pour porter des actions sur les questions d'emploi et de développement économique, celles qui sont intervenues essentiellement vis-à-vis de la jeunesse sur le territoire des Mesnils Pasteur et celles qui sont intervenues essentiellement sur tout ce qui concerne l'accompagnement d'un certain nombre de publics, notamment les permanences sur le Centre Olympe de Gougues qui est devenu en même temps Maison France Service. À ce titre, il y aura une inauguration fin août, début septembre sur le quartier des Mesnils Pasteur.

Je n'oublie pas non plus un élément important, le Programme de Réussite Éducative (PRE) qui concerne des enfants de 2 à 16 ans, en l'occurrence 82 enfants qui ont été suivis particulièrement sur le quartier des Mesnils Pasteur. Ils sont issus d'une plateforme entre enseignants, éducateurs, les services du Centre social et du CCAS de Dole pour des interventions de psychologues, d'orthophonistes, mais aussi sur du sport ou encore un certain nombre de soutiens scolaires nécessaires.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des interventions sur ce bilan ? S'il n'y a pas d'intervention, je vous remercie d'en prendre acte. C'est tout ce que nous avons à faire.

Le Conseil Communautaire prend acte du bilan du Contrat de Ville 2020.

M. le Président : Nous poursuivons avec l'acquisition d'une parcelle au groupe VICAT. La parole est à Dominique MICHAUD.

NOTICE N° 22 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU GROUPE VICAT

M. MICHAUD : Dans le cadre de sa politique environnementale, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a fait l'acquisition en 2020 à la société EQIOM d'une dizaine de parcelles pour une surface totale d'un peu plus de 3 hectares en nature de taillis et prairies situées au Mont de Champvans. Champvans négocie depuis une quinzaine d'années pour l'achat de parcelles du côté ouest du Mont. J'avais proposé au Président de négocier en même temps sur le côté est situé sur la commune de Dole, puisque nous avons des sociétés qui possédaient des terrains des deux côtés du Mont. Il s'agit cette fois-ci de la société VICAT et d'une parcelle cadastrée section AB n° 226 de 2 581 mètres carrés. J'ai échangé pendant six ans avec le responsable du foncier de VICAT. J'ai eu l'agréable surprise de recevoir un courrier du PDG de cette société, Monsieur SIDOS qui nous a indiqué qu'il avait été sensible à notre action engagée pour la sauvegarde des pelouses sèches. Il nous proposait de céder ses terrains pour 1 euro.

Il vous est donc proposé :

- d'accepter cette proposition ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes ;
- de demander le classement de cette parcelle en Espace Naturel Sensible (ENS) au niveau du Département, ce qui n'est pas indiqué dans votre document et ce qui nous permettra d'avoir des aides financières peut-être sur les frais de notaire, mais surtout d'avoir accès à des animations et des interventions pour la mise en clôture pour l'entretien par des animaux.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions ou des interventions sur ce sujet ? S'il n'y en a pas de question particulière, je mets au vote. Sur cette acquisition, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'acquisition d'une parcelle au groupe VICAT.

M. le Président : Nous poursuivons avec une acquisition à Monsieur et Madame CONFAIS à Lavans-lès-Dole. La parole est à Grégory SOLDAVINI.

NOTICE N° 23 : ACQUISITION DE TERRAIN A MONSIEUR ET MADAME CONFAIS A LAVANS-LÈS-DOLE

M. SOLDAVINI : Merci, Président. Chers collègues, bonsoir. La parcelle cadastrée ZP n° 30, propriété de Madame et Monsieur CONFAIS à Lavans-lès-Dole, sommairement aménagée en parking en lien avec l'ancien hôtel le long de la RD 973 est très souvent utilisée par les covoitureurs. Fort de ce constat, la vocation de cette aire a été confirmée lors de l'élaboration du PLU intercommunal qui a instauré un emplacement réservé, surtout une partie du parking de ladite parcelle. Afin de pérenniser cette situation, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite se porter acquéreur de la partie de la parcelle correspondante au parking. Il faut savoir que le bâtiment et le reste du parking vont changer de propriétaire, ce qui permet aussi la négociation actuelle. Les deux parties se sont entendues sur un prix d'achat à 10 000 euros.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'acquisition à Madame et Monsieur Jean-Luc CONFAIS d'une partie de la parcelle cadastrée section ZP n° 30p située à Lavans-lès-Dole pour une superficie d'environ 1 600 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre ;
- de préciser que cette acquisition sera réalisée moyennant le prix de 10 000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir, ainsi que tout document y afférent.

M. le Président : Merci de cet exposé. Y a-t-il des questions sur cette acquisition ? Je vous propose de l'approuver. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'acquisition de terrain à Monsieur et Madame CONFAIS à Lavans-lès-Dole.

M. le Président : S'adressant à M. SOLDAVINI. Tu poursuis avec l'acquisition à Choisey.

NOTICE N° 24 : ACQUISITION DE L'AIRE DE COVOITURAGE DE CHOISEY

M. SOLDAVINI : En 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole avait aménagé une aire de covoiturage à la sortie de la gare de péage de Choisey. Ces terrains appartenant à l'État sont classés dans le Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC), gérés par la société APRR. Pour la réalisation de ces travaux, une convention avait été signée entre APRR et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole avec à terme une cession à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole après délimitation et déclassement du DPAC. Cette démarche ayant été effectuée par APRR, la cession peut avoir lieu. Les parties se sont entendues sur un prix de vente de 10 000 euros.

En conséquence, il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'acquisition à APRR de la parcelle cadastrée section ZP n° 161 située à Choisey d'une superficie de 34 ares et 67 centiares ;
- de préciser que cette acquisition sera réalisée moyennant le prix de 10 000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document y afférent.

M. le Président : Merci de cet exposé. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'acquisition de l'aire de covoiturage de Choisey.

M. le Président : Nous poursuivons avec celle d'Authume.

NOTICE N° 25 : AIRE DE COVOITURAGE D'AUTHUME – CONVENTION APRR ET FINANCEMENT

M. SOLDAVINI : Dans le cadre de sa politique sur les mobilités, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole va aménager une aire de covoiturage à proximité immédiate de l'entrée d'autoroute d'Authume. Elle sera attenante au futur giratoire, dont les travaux vont bientôt commencer.

Cette aire comprendra

- 112 places de stationnement, dont 3 places pour les Personnes à Mobilité Réduite et 2 places alimentées par une borne de recharge électrique ;
- un arrêt de bus ;
- un arrêt minute ;
- un abri à vélo sécurisé.

Cette aire de covoiturage devrait être couverte en 2022 par des ombrières photovoltaïques. La société APRR s'engage à financer 100 % des dépenses de travaux pour l'aménagement de l'aire de covoiturage d'Authume sur la base des dépenses éligibles. Une convention entre APRR et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole précise les conditions de financements apportées par APRR pour la réalisation de l'aire de covoiturage.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le projet d'aménagement d'une aire de covoiturage sur la commune d'Authume ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de financement à intervenir avec APRR ainsi que tous les documents relatifs au financement de cette opération.

M. le Président : Merci. Je pense que nous arrivons enfin au bout de ce dossier. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le projet d'aménagement d'une aire de covoiturage sur la commune d'Authume.

M. le Président : La notice suivante concerne le dossier Jacob Delafon.

NOTICE N° 26 : ACQUISITION DE TERRAINS ET BATIMENTS AU GROUPE KOHLER

M. le Président : Je crois vous avoir exposé un peu l'état de la négociation. Ce que j'avais précisé la dernière fois est confirmé. Nous avons pu valider l'ensemble des accords des uns et des autres. Schématiquement, le groupe KOHLER dispose au niveau foncier de deux ensembles. Il y a des terrains en zone naturelle pour l'essentiel pour 44 hectares. C'est ce que nous proposons d'acheter en direct au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour 150 000 euros. Le reste (17 hectares) concerne le site industriel que nous avons proposé de faire racheter par AKTYA, notre société d'économie mixte dans laquelle nous sommes actionnaires. AKTYA va se porter acquéreur de ces 17 hectares moyennant le prix de 1 350 000 euros, sachant que la Région a accordé une subvention de 600 000 euros pour cette acquisition. Nous arrivons ainsi sur un prix de 750 000 euros, auquel vont s'ajouter les frais, soit en gros 850 000 euros. C'est le montant acheté par AKTYA, avec une promesse de revente au groupe KRAMER dans un délai de quatre ans. Nous sommes donc sur ce modèle.

Cela se passe comme nous l'avons prévu. Parallèlement à cela, le groupe KRAMER est en train de racheter le matériel nécessaire à l'exploitation au groupe KOHLER. Les négociations se sont terminées sur un prix global de 800 000 euros, je crois, pour lequel aussi la Région et l'État s'engagent à donner des subventions. Le montage se fait ainsi. En ce qui nous concerne au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous avons à donner un avis sur la partie foncière. Il y a deux choses. Premièrement, nous nous engageons à acheter les 44 hectares pour 150 000 euros. C'est donc l'autorisation que je vous demande pour acheter ce bien. Deuxièmement, s'agissant de la production industrielle, nous nous sommes engagés auprès d'AKTYA à nous substituer à la société si elle devenait défaillante sur le net restant à payer. Nous n'avons pas de garantie d'emprunt. Cela étant, en ce qui nous concerne, nous avons simplement l'acquisition des 44 hectares de zone non constructible.

Je ne sais pas si vous souhaitez que j'aille plus loin dans les explications. Sachez que la reprise au groupe KOHLER se fait comme cela a été prévu, ce qui est plutôt une bonne chose. Le groupe KRAMER annonce la reprise d'une vingtaine ou d'une trentaine de salariés d'ici la fin de l'été, avec une montée en puissance. D'après leur programmation, ils espèrent revenir aux 150 emplois d'ici quatre ans. Nous verrons où cela en est. En tout cas, souhaitons que le démarrage se fasse dans les meilleures conditions possibles. Souhaitez-vous intervenir ? Avez-vous des questions particulières ?

Mme BORNECK : Bonjour. J'ai une simple question. Y a-t-il eu une étude ou des prémices d'étude pour voir s'il n'y avait pas des petites surprises dans les puits, notamment s'ils ne contenaient pas des produits divers ? Après, ce serait à nous de payer.

M. le Président : Cela a été validé. Le groupe KOHLER s'est évidemment engagé à tout dépolluer. Une étude a été faite pendant les négociations. Nous savons qu'il n'y aura pas de problème en sous-sol, si ce n'est quelques hydrocarbures à un endroit, là où il y avait une station-service pour les trains qui venaient être chargés. La dépollution est prévue et elle est déjà actée par le groupe KOHLER. Normalement, il n'y a pas de surprise. Cela étant, la céramique n'est pas une matière polluante. Certes, il y a des déchets, mais ils ne sont pas nocifs. Nous n'avons pas trop d'inquiétude. Néanmoins, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) est « sur le coup », tout le monde surveille. Nous n'avons pas d'inquiétude de ce côté, mais le nécessaire est fait. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CHAUTARD : J'aurais aimé avoir un peu plus de précision sur AKTYA, dont le capital majoritaire est détenu par l'Agglomération de Besançon, par la ville de Besançon et par différentes banques pour 98 %. Comment se fait-il qu'ATKYA porte ce projet ?

M. le Président : Il faut reprendre un peu d'histoire. Nous avons tous pensé, notamment dans le Jura, que nous avons besoin d'une Société d'Économie Mixte (SEM) pour porter des projets industriels. Dans le Jura, avait été mise en place une SEM appelée Expansion 39, à laquelle adhéraient le Jura Dolois à l'époque, mais surtout la Chambre de Commerce, les banques et un ensemble d'acteurs, ce qui permettait de financer des opérations immobilières. C'est comme cela par exemple que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a poussé le financement d'YNSECT. Il se trouve qu'au niveau d'un Département, cela reste une ampleur trop faible. AKTYA est le pendant de cette SEM quasiment au niveau de la Franche-Comté, mais surtout au niveau du Doubs.

Nous sommes rentrés au capital, nous avons pris une délibération, et nous avons pris 450 000 euros de capital, Lons-le-Saunier a pris 400 000 euros, je crois, etc. Nous sommes plusieurs communautés de communes à être rentrées. Nous nous sommes donc substitués. Certes, nous sommes

minoritaires. Maintenant, je siège au Conseil d'Administration d'AKTYA. C'est vrai que cette opération rentre dans leurs fonctions, et finalement, nous transférons le financement, ce qui évite pour nous de porter un bien industriel, ce qui n'est pas notre vocation première.

M. CHAUTARD : J'ai une dernière chose. La taxe foncière incombe au groupe KOHLER. Du coup, tout repose sur AKTYA dorénavant. Les 500 000 euros de taxe foncière sont à payer par AKTYA.

M. le Président : Il a été négocié, et cela faisait partie de la négociation au mois de février – j'ai dû vous en parler – que la taxe foncière soit répercutée au locataire. Le groupe KRAMER paiera la taxe foncière. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme LEPETZ : J'ai juste une question. Il est indiqué : « *Les terrains à acquérir sont situés majoritairement sur la commune de Damparis, et pour environ 4 hectares sur la commune d'Abergement-la-Ronce.* » Je le découvre ce soir, ce qui est un peu dommage. J'aurais bien aimé que l'on me dise juste qu'une partie de ma commune était dans le projet, mais tant pis, ce n'est pas grave. En revanche, je voudrais avoir quelques éclaircissements sur la deuxième phrase : « *Les terrains situés sur cette deuxième commune sont classés en zone industrielle lourde, mais pourraient éventuellement servir à des mesures de compensation pour des ouvertures à l'urbanisation lors d'une évolution future du PLUi.* » Comme c'est un peu sur ma commune, j'aimerais avoir quelques explications sur cette phrase, s'il vous plaît.

M. le Président : Oui, excusez-moi, il est vrai que ce n'était pas la priorité. Honnêtement, l'immobilier n'a pas été le grand enjeu des discussions. Vous imaginez bien que l'enjeu était plus industriel et concernait la sauvegarde des emplois. Nous sommes intervenus dès le début, notamment lorsque j'ai été sollicité par le Préfet. J'ai spontanément dit que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ne pouvait pas se désintéresser du projet, notamment en faisant le portage immobilier autant que faire se peut. Vous avez bien compris que dans ce portage immobilier, il y a la partie industrielle et la partie non industrielle.

Dans nos problématiques de PLUi que tout le monde connaît bien ici, nous avons et nous aurons de moins en moins de terrains constructibles. Quand nous allons demander de transformer des zones à la construction, si demain nous avons besoin d'étendre nos zones constructibles, nous devons offrir des compensations dans le cadre du PLUi. Comme ce sont des terrains naturels, étant propriétaires, nous pourrions très bien les figer comme étant non constructibles immédiatement. C'est un peu de la prospective. Cela fait partie des atouts que nous aurons pour essayer d'avoir des marges de manœuvre demain.

Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre au vote, d'approuver cette acquisition au groupe KOHLER des parcelles et de l'éventuel bâti les occupant, parce qu'il y a quelques bâtiments pas très en forme, figurant sur le tableau (vous avez le tableau en annexe) pour un montant de 150 000 euros. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'acquisition de terrains et de bâtiments au groupe KOHLER.

M. le Président : La parole est à Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE pour la notice suivante.

NOTICE N° 27 : CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE DG AUTO

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Monsieur GELIN, représentant de cette société située à Foucherans, société spécialisée en réparation de carrosserie et peinture automobile, souhaite acquérir une parcelle aux Charmes d'Amont sur la commune de Tavaux, d'une surface de 3 000 mètres carrés. Le prix de vente convenu est de 30 euros du mètre carré.

Il vous est proposé ce soir :

- d'approuver cette vente ;
- de préciser que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 30 euros du mètre carré ;
- de préciser que la société DG AUTO pourra se substituer à toute personne physique ou morale dans le respect des engagements mentionnés ci-dessous, aucune modification ne pouvant être apportée aux conditions initiales (paragraphe que j'ajoute et qui n'est pas dans votre délibération, puisqu'il vient d'être ajouté dans le cadre d'un financement par crédit-bail) ;

- de prendre acte des engagements de l'acquéreur que vous connaissez, à savoir comme toujours le respect d'un calendrier ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions sur cette cession ?

M. SERMIER : Monsieur le Président, j'ai été sollicité sans doute plus en tant que député qu'en tant que conseiller d'agglomération depuis plusieurs mois sur ce dossier par les différents intervenants. Certains artisans s'inquiètent sur la concurrence qui deviendrait exacerbée sur ce territoire dans ce domaine d'activité. Avez-vous vous-même été sollicité ? Quelle est la position des uns et des autres sur cette affaire ?

M. le Président : Nous avons effectivement été sollicités. Le projet de Monsieur GELIN ne concerne pas uniquement la carrosserie. Effectivement, certains carrossiers s'inquiétaient d'une concurrence frontale. Les assurances que nous avons sont que ce n'est pas une concurrence frontale, parce que premièrement, DG AUTO aura plusieurs activités, et la carrosserie représentera à peine un tiers de son activité future sur le site de Tavaux, l'autre activité étant notamment du rechapage de pneu et de l'entretien de camping-car. En ce qui concerne l'assurance, ce monsieur dispose d'agrément de compagnie d'assurances, comme cela se pratique dans ce métier. Une compagnie d'assurances, pour laquelle il est agréé et pour laquelle les autres carrossiers ne sont pas agréés, lui demande d'étendre ses locaux, parce qu'il n'a pas assez de place pour faire face à sa demande de ce groupe d'assurances. *A priori*, la concurrence n'est pas frontale. C'est à l'instant, dans les prochaines années, mais il est très difficile de dire comment tout cela évoluera sur le long terme. C'est la règle que nous connaissons hélas dans de nombreux domaines. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. SERMIER : La réponse est bien celle que je craignais. Effectivement, à long terme, nous ne savons pas très bien comment cela peut se passer dans un ensemble de sites sur ce territoire qui est quand même un site remarquable. Nous avons sur cet espace des zones d'activité qui sont sans doute les plus enviées de tout le département. Nous sommes près de l'autoroute et près des villes. C'est donc quand même important. Dans ce contexte, ne pourrions-nous pas reporter le dossier pour avoir un peu plus de compléments d'information ?

M. le Président : Je ne pense pas qu'il soit raisonnable de repousser le dossier aujourd'hui dans la mesure où l'acquéreur s'est beaucoup engagé dans ses plans de financement. Il est quand même prêt à démarrer. Nous avons pris des engagements depuis de nombreux mois. Je me vois mal aujourd'hui repousser la décision. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CHAUTARD : Je partage l'intervention de Jean-Marie SERMIER. Repousser le dossier serait préférable.

M. le Président : Je n'ai pas d'élément me permettant de repousser le dossier. Je ne souhaite donc pas le faire ce soir. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. SERMIER : Je vais simplement donner une explication de vote. Dans ce cas-là, je voterai contre.

M. le Président : Je l'entends, je peux le comprendre. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DAUBIGNEY : Bonsoir à tous. Le sujet est un peu compliqué. Il a été vu en Bureau. Le Président connaît ma position. Vous ne serez donc pas surpris. Je m'abstiendrai. J'ai encore eu au moins un des protagonistes cet après-midi au téléphone. Je suis solidaire du Bureau. Au Bureau, j'étais le seul à m'abstenir. J'ai aussi demandé depuis le début à reporter ce dossier pour une étude plus approfondie. C'est un dossier compliqué. Nous n'allons pas passer notre temps là-dessus ce soir. Cela ne sert à rien. Le Président le connaît bien. Cela a été présenté en Bureau. J'ai demandé à ce qu'il soit reporté. Ce n'est pas le cas. Ce soir, je m'abstiendrai. C'est tout.

M. SERMIER : Je ne connaissais pas la position du Maire de Tavaux. Je pense que nous ne pouvons pas dire que cela ne sert à rien. Soit il y a un vrai souci, et je pense que ce souci a été remonté visiblement à Monsieur le Maire de Tavaux, à des élus de Damparis, au Député. Nous voyons bien qu'il y a un souci largement partagé par les gens qui connaissent le dossier. Je suis inquiet de prendre une décision ce soir. Nous sommes dans un domaine qui me semble être dans l'hyperconcurrence. Il faut faire attention. Je ne peux pas comprendre que d'un côté, on soutienne les artisans et les commerçants avec une politique ambitieuse sur notre territoire, qui fonctionne bien, à l'initiative du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'ailleurs, et que d'un autre, finalement,

même si j'entends que ce n'est pas la totalité de l'activité, on aille mettre de nombreux carrossiers autour de ceux qui existent déjà. Nous ne pouvons pas entendre ce discours.

M. le Président : Ce dossier est arrivé sur notre bureau en novembre dernier. Il avait été largement étudié par les services, notamment à la demande de la commune de Tavaux. Après, les choses ont évolué. D'autres réflexions ont été conduites. Je pense que nos services ont fait le travail tel qu'ils le font d'habitude, avec le plus grand sérieux. Nous avons écouté tous les partis. Je pense qu'aujourd'hui, il ne serait pas raisonnable, par rapport aux engagements que nous avons pris, parce que je respecte aussi les engagements de l'investisseur, de repousser cette question, ce que je ne souhaite pas faire. Je pense assumer cette décision instruite par les services et par les élus concernés. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y a pas d'autres, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Je compte 4 oppositions. Y a-t-il des abstentions ? Je compte 8 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 4 oppositions et 8 abstentions, approuve la cession de terrain à la société DG AUTO.

M. le Président : Nous poursuivons avec la notice n° 28.

NOTICE N° 28 : BILAN ET MISE A JOUR DES AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMES

M. SOLDAVINI : Le 15 octobre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, recensant notamment les arrêts de bus prioritaires du réseau TGD (Transports du Grand Dole) à mettre aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a réalisé des travaux pour mettre en accessibilité 35 points d'arrêt à ce jour, avec une prise en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'un montant total de 358 947 euros. La ligne 1, ligne structurante du réseau, a été quasiment intégralement mise en accessibilité, à l'exception de deux arrêts pour lesquels une solution technique est toujours recherchée.

Les pôles générateurs de déplacement suivants ont été aménagés selon les normes d'accessibilité : Tavaux Collège, Damparis Collège, Collège Ledoux, Hôpital, Grandes Épenottes 1 et 2, Lycée Duhamel, Cinorodons. Il est proposé de continuer le programme de travaux sur des points d'arrêt, dont la fréquentation commerciale le justifie et ceux en commun avec le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté.

Pour vous donner un ordre d'idée, sur 2020, c'est la commune de Foucherans, et notamment l'arrêt « poste » qui avait été aménagée. Sur ce qui est programmé pour l'année 2021, des travaux sont prévus sur les communes de Champdivers, de Champvans, de Saint-Aubin, de Parcey et de Dole (arrêt Saint-Maurice). Nous poursuivons donc notre programme.

M. le Président : Merci de ces éclaircissements. Y a-t-il des questions ou des interventions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le bilan et la mise à jour des Agendas d'Accessibilité Programmés.

M. le Président : S'adressant à M. SOLDAVINI. Tu poursuis, s'il te plaît.

NOTICE N° 29 : ENTREE AU CAPITAL DE LA SPL MOBILITES BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

M. SOLDAVINI : La Société Publique Locale (SPL) Mobilités Bourgogne-Franche-Comté a pour objet principal tous services de transports publics urbains et non urbains des usagers, de transports scolaires, de transports accessoires de type loisirs scolaires et touristiques, ainsi que toute activité complémentaire aux services de transport. Parallèlement à cela, HELLO DOLE réalise des navettes à Saint-Claude, en lien avec la ligne des Hirondelles. Elle passait jusqu'à aujourd'hui par des prestataires privés qui ne peuvent plus rendre ce service à HELLO DOLE.

L'idée est que HELLO DOLE puisse solliciter la SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté. Or la difficulté est qu'une SPL ne peut pas adhérer à une autre SPL. Pour que HELLO DOLE puisse faire appel à cette SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté pour ces navettes, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose qu'elle adhère à cette SPL Mobilités Bourgogne-Franche-

Comté et que la SPL Mobilités assure cette prestation pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Par conséquent, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole facturera le coût des prestations à l'euro près à la SPL HELLO DOLE, et le montant actuel minimum de l'entrée au capital pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est fixé à 10 euros. Cette entrée à la SPL prendrait effet à compter du 1^{er} juillet 2021.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'entrée de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au capital de la SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté à compter du 1^{er} juillet 2021 ;
- d'approuver les statuts de la SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté tels qu'annexés à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président : Merci. Tout le monde a bien compris l'enjeu. C'est un peu formel, mais il faut passer par cette SPL. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote cette délibération. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'entrée de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au capital de la SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté.

M. le Président : Grégory, tu poursuis.

NOTICE N° 30 : NOUVEAU REGLEMENT DES TRANSPORTS 2021-2022 ET MODIFICATION DU REGLEMENT DU SERVICE FLEXIPMR

M. SOLDAVINI : La Communauté d'Agglomération est compétente pour l'organisation des transports urbains et scolaires sur l'ensemble de son territoire. À ce titre, elle adopte un règlement des transports définissant chaque année :

- les règles d'utilisation du réseau TGD par la clientèle le fréquentant ;
- les principes d'organisation des services ;
- les règles de sécurité et de discipline.

Il est revu chaque année pour s'adapter à l'évolution des services. Pour l'année scolaire 2021/2022, la mention sur l'obligation du respect des gestes barrières en cas de crise sanitaire est maintenue compte tenu du contexte sanitaire toujours présent. Par ailleurs, deux évolutions majeures sont proposées. La première concerne une aide au transport pour les élèves résidant dans le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et scolarisé en dehors de ce territoire. Il s'agit d'un forfait kilométrique calculé en fonction de la distance entre le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le lieu de scolarité de l'élève. Les forfaits seraient les suivants :

- 200 euros pour une distance de 0 à 40 kilomètres ;
- 250 euros pour une distance de 41 à 80 kilomètres ;
- 300 euros pour une distance supérieure à 80 kilomètres.

L'idée est d'avoir une seule et même intervention pour une personne qui habite dans la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Les conditions d'accès aux indemnités kilométriques de transport sont les suivantes :

- suivre un enseignement du second degré avant baccalauréat ;
- être bénéficiaire d'une dérogation : dérogation pour enseignement non offert par les établissements de la Communauté d'Agglomération (langue vivante spécifique, section spécifique sport, technique, agricole...) ou dérogation pour motif médical ;
- suivre un enseignement non rémunéré avant baccalauréat.

Ces modifications figurent dans le document annexé à la présente délibération. La deuxième évolution concerne le service FlexiPMR pour les personnes à mobilité réduite, qui est réservé aux personnes titulaires d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI) d'un taux supérieur ou égal à 80 %. Il est proposé de faire évoluer le service pour faciliter son fonctionnement et pour mieux répondre aux objectifs fixés par la Loi d'Orientations des Mobilités (LOM). Le règlement de ce service évolue pour améliorer la qualité de service des usagers, avec une prise en charge des usagers non plus d'arrêt à arrêt, mais d'adresse à adresse. Cette évolution facilite l'accès au service, certains utilisateurs ayant des difficultés pour rejoindre le point d'arrêt et ayant arrêté de prendre le service.

De plus, les horaires sont simplifiés pour les habitants. Jusqu'à maintenant, il y avait deux types d'horaires pour venir, un horaire ville-centre et un horaire extérieur où les réservations devaient se faire sur la base des lignes régulières. On uniformise, et l'accès est pour tous de 7 heures 30 à 19 heures sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Le nombre de trajets est limité à un aller-retour par jour et non plus par demi-journée. L'idée est aussi de cadrer les choses pour que nous n'ayons pas des dérives comme celles qui ont pu exister par le passé lorsque ce type de service d'arrêt à arrêt existait. Le justificatif de domicile ne pourra plus être demandé selon les prescriptions de la LOM. De plus, la commission d'accès au service est également supprimée, le critère principal étant « être titulaire d'une Carte Mobilité Inclusion d'un taux supérieur ou égal à 80 % ».

En complément, un nouveau tarif est proposé sur tout le réseau TGD afin de répondre à la LOM, dont le but est de favoriser l'accès au transport en commun à tous. Elle donne le droit au voyageur disposant d'une CMI, quelle que soit la mention, d'être accompagné et que son accompagnateur bénéficie d'un tarif spécial dans les transports en commun pouvant aller jusqu'à la gratuité. C'est ce que nous avons retenu, et il est proposé ce soir que la gratuité pour les accompagnateurs des personnes titulaires d'une carte CMI soit appliquée. Voilà pour les changements du règlement des transports concernant l'année 2021/2022.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter le nouveau règlement communautaire des transports tel qu'annexé ;
- d'autoriser sa diffusion ;
- de valider la modification du règlement du service FlexiPMR qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2021 ;
- d'approuver le principe de gratuité pour l'accompagnateur d'une personne titulaire de la CMI.

M. le Président : Merci, mais toutes ces précisions étaient déjà dans le dossier. Merci de ces explications. Nous essayons d'améliorer les choses dans le temps. Y a-t-il des questions à poser sur ces évolutions du fonctionnement ? N'y a-t-il pas de question ? Tout le monde est-il favorable à cette évolution ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la modification du règlement du service FlexiPMR dans le règlement des transports 2021-2022.

M. le Président : Nous poursuivons avec le plan de financement.

M. SOLDAVINI : Je passe à la notice n° 40, car je vais être obligé de m'absenter.

M. le Président : Oui, excuse-moi.

NOTICE N° 40 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORTS – ANNEE 2020

M. SOLDAVINI : Vous avez déjà eu ce rapport annuel en amont. L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le délégataire d'une DSP produise chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport d'activité, qui doit ensuite être présenté à l'assemblée délibérante de l'EPCI, chargée d'en prendre acte. Ce rapport présente notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la DSP et une analyse de la qualité de service. Il doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Le rapport est soumis à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est réunie le 8 juin 2021 et qui l'a validé.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte du rapport d'activité 2020 du délégataire Keolis ;
- d'autoriser Monsieur le Président à le diffuser à l'ensemble des partenaires intéressés.

M. le Président : Vous avez eu en main tous ces rapports. Nous vous faisons grâce de la lecture exhaustive. Vous avez une petite synthèse dans votre dossier. Je pense que vous avez tous les éléments. L'idée est un peu ce que j'ai dit en préambule. Ces rapports étant très lourds et très longs, il vaut mieux que nous laissions du temps à la discussion pour ceux qui ont pris le temps d'examiner cela et qui ont des questions plus précises. J'ouvre donc le débat plutôt que de faire une présentation

ex cathedra de ce rapport. N'avez-vous pas de questions particulières ? Le rapport a donc été clair. Je vous propose de prendre acte de ce rapport. Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité 2020 du délégataire Keolis.

M. le Président : Nous revenons à la notice n° 31 et à la voie Grévy. La parole est à Marie-Rose GUIBELIN.

NOTICE N° 31 : VOIE GREVY – NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Mme GUIBELIN : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est engagée dans le projet d'aménagement de l'ancienne voie ferrée Jules Grévy en voie dédiée aux modes doux, en partenariat avec la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne, la Communauté de Communes du Val d'Amour et les communes traversées. Depuis le 25 juin 2019, la voie est officiellement fermée par SNCF Réseau, qui a transféré la gestion à chaque EPCI traversé pour le territoire qui le concerne. Les travaux de débroussaillage, la dépose des rails et des traverses ont débuté en mars 2021, et les travaux doivent être achevés en fin d'année. Des plus-values concernant le marché de travaux sont à prévoir pour l'ensemble des lots. Le montant de ces plus-values qui incombe en totalité à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est estimé à 301 979,08 euros HT.

En ce qui concerne les recettes, la Direction Europe et Rayonnement International Franche-Comté Massif du Jura nous a fait part de crédits supplémentaires, dans le cadre de l'objectif spécifique (OS) « mobilité durable ». À ce titre, un nouveau dossier de demande de subvention a donc été déposé par les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Le plan de financement serait le suivant :

DÉPENSES	MONTANT (en euros TTC)
Maîtrise d'œuvre	94 704
Frais d'études	65 326
Prestation de communication	11 100
Travaux – marché initial	2 137 732
Travaux – avenants au marché initial	362 374
Total des dépenses	2 671 237,85

RECETTES	MONTANT	PARTICIPATION
Europe (FEDER)	510 000 euros (sollicités)	19 %
État (DETR)	543 658 euros (acquis)	20 %
État (Fonds National « Mobilités actives »)	272 164 euros (acquis)	10 %
Conseil Régional	90 000 euros (acquis)	4 %
Conseil Départemental	445 350 euros (acquis)	17 %
Autofinancement	810 065,52 euros	30 %
Total des recettes	20 671 237,85 euros	

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider le nouveau plan de financement présenté ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents y afférents ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels du projet au taux les plus élevés ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

M. le Président : Merci, Marie-Rose. Y a-t-il des questions sur ce nouveau plan de financement ? S'il n'y a pas de question particulière, je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le nouveau plan de financement de la voie Grévy.

M. le Président : La parole est à Isabelle MANGIN pour un rapide résumé.

NOTICE N° 32 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – ANNEE 2020

Mme MANGIN : La CCSPL doit être consultée sur tout projet de création de service public, en DSP ou en régie, et a l'obligation, chaque année, de dresser un rapport de son activité pour l'année antérieure qui doit être soumis à l'assemblée délibérante. Vous avez en annexe le rapport 2020 d'activité de la CCSPL sur les résultats de 2019. Il est demandé au Conseil Communautaire d'adopter le rapport d'activité 2020 ci-annexé de la CCSPL de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : Merci. Pour ceux qui en ont pris connaissance, avez-vous des questions ? Tout cela est assez formel. Nous devons adopter ce rapport. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le rapport annuel d'activité 2020 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

M. le Président : La parole est à Jean-Baptiste GAGNOUX pour le rapport d'activité de DOLEXPO.

NOTICE N° 33 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - DOLEXPO – ANNEE 2020

M. GAGNOUX : Il s'agit du rapport annuel de la DSP pour DOLEXPO confiée à la SPL HELLO DOLE. Bien évidemment, vous vous doutez bien que l'année a été particulièrement légère. Il faut prendre acte du rapport, mais avant, je vais vous donner simplement quelques chiffres. L'activité économique a baissé de 84 % sur DOLEXPO, les salons de -47 % en termes de personnes accueillies. En nombre de jours d'occupation, nous en avons 38 en 2020, contre 100 en 2019. Voilà un autre chiffre probant. Au final, l'activité en termes de produits sur DOLEXPO est de 62 285 euros, contre 202 875 euros en 2019. Voilà quelques éléments bien évidemment dus à la situation sanitaire. Rassurez-vous, nous parlerons après de HELLO DOLE plus généralement avec d'autres chiffres plus rassurants.

M. le Président : Merci. Il s'agit de prendre acte de ce rapport d'activité. Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité 2020 de la Délégation de Service Public pour DOLEXPO.

M. le Président : S'adressant à M. GAGNOUX. Tu poursuis avec la SPL HELLO DOLE.

NOTICE N° 34 : RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE LA SPL HELLO DOLE – ANNEE 2020

M. GAGNOUX : Sur la SPL HELLO DOLE, bien évidemment, les élus ont changé compte tenu du renouvellement municipal et communautaire. Il y a également eu quelques changements au sein du Conseil d'Administration. L'objet social n'a pas changé, avec plusieurs domaines d'activité comme :

- la gestion des salles de la ville de Dole ;
- La Commanderie ici au titre de la ville de Dole ;
- l'Office de Tourisme (Dole Tourisme) au titre de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- DOLEXPO au titre de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Il y a une comptabilité pour chacune de ces conventions entre le délégataire et le délégant. Du point de vue de l'activité, l'ensemble des quatre domaines ont bien sûr été impactés par la crise sanitaire, vous vous en doutez bien. Je dirai simplement, comme je l'ai dit d'ailleurs en Conseil Municipal de Dole, la Ville de Dole étant l'autre actionnaire de la SPL HELLO DOLE avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, que si nous n'avions pas fait ce choix de gestion par une SPL il y a quelques années, nous aurions porté l'ensemble des salariés intervenant dans ces domaines, et nous n'aurions pas pu bénéficier du chômage partiel, ce qui a été le cas dans la structure de la SPL HELLO DOLE. Cela a généré des recettes compensatoires à ce chômage partiel et cela a permis, compte tenu du statut d'entreprise privée de la SPL HELLO DOLE, certes gérée par deux actionnaires publics, de ne pas avoir un déficit abyssal, puisque nous avons continué de porter les frais des ressources humaines.

Au final, nous avons sur 2020 un résultat de 102 000 euros, avec :

- 35 000 euros sur La Commanderie ;
- 35 000 euros sur DOLEXPO ;
- 22 000 euros sur Dole Tourisme ;
- 9 000 euros sur les salles de la Ville de Dole.

Des compensations supplémentaires au chômage partiel ont été transmises par l'État dans le domaine de l'événementiel, ce qui permet d'avoir ce résultat, mais attention, avec le Président FICHÈRE, nous conservons ces 100 000 euros de résultat, car sur l'année 2021, nous en sommes quasiment à la moitié. Il y a encore des aides, certes de compensation, mais elles s'arrêteront probablement à un moment donné, sans pour autant avoir une remise en route en totalité des différents secteurs d'activité de HELLO DOLE. Il faut donc rester prudent pour l'activité financière de la SPL sur l'exercice 2021. Voilà quelques éléments.

La reprise s'effectuera progressivement. De nombreux travaux ont été réalisés par les équipes pendant le temps d'absence d'activité, que ce soit dans ce bâtiment, dans les salles supérieures, de la peinture, des rénovations. Il reste encore beaucoup de choses à faire, notamment le parquet de cette grande salle ici qui est à changer, le chauffage de La Commanderie qui sera changé également. Quelques opérations sont donc en cours pour nos bâtiments de DOLEXPO et de HELLO DOLE. L'Office de Tourisme a bien sûr repris ses activités depuis un petit moment maintenant, en espérant une saison relativement florissante, comme elle l'était l'année dernière pour le Jura. Nous avons été impactés positivement aussi sur le secteur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole avec une activité forte sur le département du Jura.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions sur ce rapport annuel ? Nous en prenons acte.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2020 sur la situation de la SPL HELLO DOLE.

M. le Président : Je vous propose de continuer avec la présentation du rapport annuel de Grand Dole Développement 39.

NOTICE N° 35 : RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE LA SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39 – ANNEE 2020

M. le Président : Grand Dole Développement 39 est une structure, dont le capital est partagé dorénavant entre quatre actionnaires, à savoir la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour 2 748 actions chacune, la Ville de Champvans et la Ville de Saint-Aubin qui ont 2 actions chacune. Vous savez que la SPL est un outil pour faire des aménagements, des constructions. C'est un outil d'aménagement, comme son nom l'indique. Dans ce rapport d'activité, nous avons deux choses. Nous avons d'une part la poursuite des travaux qui ont été faits et qui sont mis en location. Vous avez toute la liste dans votre rapport.

Nous avons :

- la Maison du Projet louée à la Ville de Dole ;
- la cuisine centrale louée au syndicat mixte de la Grande Tablée pour 110 000 euros ;
- l'Île enchantée louée à la Ville de Dole pour 44 500 euros par an ;
- les locaux de la MJC pour 31 500 euros par an ;
- l'École des Beaux-Arts rue Sombardier pour 36 000 euros par an ;
- la concession Cœur de Ville, prestation à Carrefour Market pour 18 600 euros par an ;
- la concession Cœur de Ville avec la Brûlerie Comtoise, bâtiment dans la Grand Rue qui a été restauré et que vous connaissez, pour 5 400 euros ;
- l'Ardoise dans le cadre de la concession Cœur de Ville pour 6 500 euros ;
- la boulangerie Gros Lambert pour 11 400 euros ;
- l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Tavaux pour 123 180 euros.

C'est un peu en désordre, mais c'est l'ensemble des actions portées par la SPL.

La SPL sort des produits pour 504 000 euros et des charges pour 499 000 euros. Nous avons ainsi un résultat positif de 4 681 euros. Sont toujours poursuivis pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole :

- l'acquisition et la réhabilitation de l'ancien Buffet de la Gare, un mandat de construction ayant été fait ;

- la réhabilitation de la salle de spectacle de l'ancien CE Solvay, dont nous avons parlé et qui fait l'objet d'une location.

Voilà pour l'essentiel de ce qui est actuellement activé, plus les dossiers de Champvans et de Saint-Aubin en cours de développement. Au final, nous avons un exercice qui se conclut positivement, avec un résultat positif de 4 600 euros, contre un déficit de 96 000 euros l'an dernier, mais c'est la montée en puissance qui se fait, chaque opération se faisant recherchant son propre équilibre bien évidemment. Voilà où nous en sommes. Il s'agit de prendre acte de ce rapport. Avez-vous des questions sur cette SPL ? S'il n'y a pas de question, je vous remercie de prendre acte.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2020 de la SPL Grand Dole Développement 39.

M. le Président : Nous poursuivons avec le rapport sur le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). La parole est à Gérard FERNOUX-COUTENET.

NOTICE N° 38 : RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITE SOGEDO SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNEE 2020

NOTICE N° 36 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SPANC – ANNEE 2020

Les notices n° 36 et 38 ont été présentées conjointement.

M. FERNOUX-COUTENET : Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, bonsoir. Suite à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est vu transférer la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020. À ce titre, les contrats de DSP relative à l'assainissement collectif sur les communes où ce service avait été délégué auparavant et pour lesquelles la commune n'a pas fait valoir de demande de délégation de la compétence assainissement 2020 lui ont été transférés. Les rapports ont été soumis à l'avis de la CCSPL de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui s'est réunie le 8 juin 2021 et qui a validé les rapports présentés.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte des rapports d'activité de l'exercice 2020 du délégataire ;
- d'autoriser Monsieur le Président à diffuser ces rapports à l'ensemble des partenaires intéressés.

Excusez-moi, je viens de présenter la notice n° 38. Je présente la notice n° 36.

Ce rapport présente les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la DSP et une analyse de la qualité de service. Il doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Ce rapport est soumis à la CCSPL de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui s'est réunie le 8 juin 2021 et qui a validé le rapport présenté.

Il vous est proposé :

- de prendre acte du rapport d'activité de l'exercice 2020 des délégataires ;
- d'autoriser Monsieur le Président à diffuser ce rapport à l'ensemble des partenaires intéressés.

M. le Président : Pour ce rapport sur le SPANC, pour ceux qui ont pris connaissance de ce rapport, avez-vous des questions particulières ? Je vous demande de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité 2020 de la Délégation de Service Public SPANC.

M. le Président : Je profite du fait que tu aies déjà présenté la question n° 38 concernant le rapport d'activité de la SOGEDO sur le SPANC. S'il n'y a pas de question, nous prenons acte de ce rapport.

Le Conseil Communautaire prend acte des rapports d'activité 2020 de SOGEDO service public assainissement collectif.

M. le Président : S'adressant à M. FERNOUX-COUTENET. Je te laisse poursuivre avec la notice n° 37.

NOTICE N° 37 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE LA DSP SPANC – ANNEE 2020

M. FERNOUX-COUTENET : Le rapport sur le prix et la qualité du service de la DSP SPANC présente les caractéristiques techniques du service (communes concernées, population desservie, mode de gestion et missions du service, indice de mise en œuvre), la tarification et les recettes du service et plusieurs indicateurs de performance. Ce rapport est soumis à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui s'est réunie le 8 juin 2021, et qui a validé le présent rapport.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service de l'exercice 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à diffuser ce rapport à l'ensemble des partenaires intéressés.

M. le Président : Vous avez pris connaissance de ce rapport. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je vous remercie de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service de la DSP SPANC de l'exercice 2020.

M. le Président : Je poursuis avec la notice concernant la DSP Golf que nous présente Christophe MONNERET.

NOTICE N° 39 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC GOLF – ANNEE 2020

M. MONNERET : Merci, Président. Bonsoir à tous. Vous avez tous reçu ce rapport d'activité. Conformément à la réglementation, il a été présenté à la CCSPL et validé. En synthèse, malgré une année tronquée par la crise du Covid, les résultats de la DSP sont plutôt satisfaisants. Si vous avez pu regarder quelques chiffres, c'est à l'équilibre. Il y a eu une bonne participation entre les confinements, ce qui est plutôt plaisant. Des investissements ont été réalisés. Globalement, la DSP est plutôt bien gérée. Je vous invite donc à prendre acte de ce rapport.

M. le Président : Là encore, je vous demande s'il y a des questions ou des interventions. Je vous remercie de prendre acte.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité de l'exercice 2020 de la Délégation de Service Public Golf.

M. le Président : La notice n°40 ayant déjà été présentée, nous passons à la notice n° 41 présentée par Gérard FERNOUX-COUTENET.

NOTICE N° 41 : CHOIX DU DELEGATAIRE POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2021-2029

M. FERNOUX-COUTENET : À l'issue de la Délégation de Service Public conclue pour une durée de six ans à compter du 31 août 2015, et conformément à la loi du 31 mars 1993, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est prononcée, lors de sa séance du 17 décembre 2020, sur le mode de gestion du SPANC par délégation de service public. L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 12 avril 2021 ; une seule offre a été déposée. La Commission de Délégation de Service Public s'est prononcée sur l'offre remise par ce candidat le 18 mai 2021 et a proposé à Monsieur le Président d'ouvrir une négociation avec l'unique candidat. Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en tant qu'autorité habilitée à signer la convention, propose au Conseil Communautaire de retenir comme délégataire la société SOGEDO, dans le cadre de l'offre proposée en groupement avec SUEZ.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- d'approuver le choix de la société SOGEDO comme délégataire dans le cadre de l'offre commune portée avec SUEZ, pour assurer le service public d'assainissement non collectif de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole tel qu'annexé ;
- d'approuver le contrat de délégation de Service Public et son économie générale ainsi que les annexes y afférentes tels qu'annexés à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de délégation de service public et ses différentes annexes, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2029 à compter de la date de signature du contrat.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délégation ?

M. DAUBIGNEY : Fabien RIGAUD, conseiller communautaire, est absent ce soir. Il m'a donné mandat. En tant que salarié de SOGEDO, il ne prendra pas part au vote.

M. le Président : C'est noté. S'il n'y a pas de question ni d'intervention, je vous propose de mettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Est-ce une abstention ou une non-participation au vote ? D'accord, je comprends bien. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le choix de la société SOGEDO pour la Délégation de Service Public du Service de l'Assainissement Non Collectif 2021-2029. (Vote à vérifier)

Cyril MILLIER ne prend pas part au vote.

M. le Président : Nous poursuivons avec la notice suivante présentée par Jean-Philippe LEFÈVRE.

NOTICE N° 42 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION SCENES DU JURA POUR LA PERIODE 2021-2024

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, je savais que vous attendiez les questions culturelles avec impatience, parce que vous savez qu'en général, elles arrivent à la fin de l'ordre du jour. Je me disais que c'était le moment d'en parler longuement. Il s'agit du renouvellement de la convention pluriannuelle avec les Scènes du Jura. Pour faire simple, il s'agit du projet artistique présenté par le Directeur. Ce que je vais soumettre à votre vote n'est pas un blanc-seing, évidemment. C'est une convention sur laquelle nous aurons à revenir chaque année, en tout cas en commission culturelle pour savoir si les objectifs sont atteints. J'y ai mis trois points essentiels :

- premièrement, que les activités de la Scène nationale se développent plus encore sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, évidemment : je pense que celles et ceux qui ont eu la chance d'en bénéficier dans leur commune en sont satisfaits ;
- deuxièmement, qu'il y ait une programmation plus large et plus diverse ;
- troisièmement, que ce projet prendra en compte évidemment l'esthétique du théâtre de Dole rénové.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 avec Scènes du Jura, ci-annexée, prévoyant une participation récurrente depuis plusieurs années de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à hauteur de 355 000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

M. le Président : Merci de cette présentation. Y a-t-il des questions ou des interventions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Scènes du Jura pour la période 2021-2024.

M. le Président : S'adressant à M. LEFÈVRE. Tu poursuis, s'il te plaît.

NOTICE N° 43 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU GRAND DOLE – ANNEE 2021

M. LEFÈVRE : Il s'agit du financement du conservatoire dit « à rayonnement départemental » (CRD), mais qui est intercommunal, avec un ensemble de demandes de subventions aussi bien sur le plan du fonctionnement pédagogique et que sur l'administratif. J'en profite pour ajouter que cette année, la nouveauté de ce conservatoire – j'ai eu là aussi l'occasion d'en parler en commission et avec beaucoup d'autres élus – sera l'arrivée d'un professeur dit « dumiste » qui interviendra dans les écoles de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en dehors même de la ville. Je pense qu'avec ce poste de dumiste notamment et une proposition d'une saison musicale classique dans les communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous donnerons un peu plus de chair, si je puis dire, à une politique musicale sur l'ensemble de notre territoire.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel pour l'année 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes aux montants les plus élevés ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions ou des interventions sur ce plan de financement ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la demande de subventions pour le fonctionnement du Conservatoire de Musique et de Danse du Grand Dole pour l'année 2021.

M. le Président : L'ordre du jour est terminé. Avant de lever la séance, je vais demander si vous avez des questions dans la salle, si ce n'est que Jean-Marie SERMIER m'a demandé la parole. Je la lui donne donc avec plaisir.

M. SERMIER : Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, à la suite des élections régionales de dimanche dernier, et en raison de la loi sur le non-cumul, c'était donc mon dernier Conseil Communautaire. J'ai passé sept années dans cette instance, avec un travail fort, et j'ai trouvé beaucoup de plaisir, parce qu'il s'agit de dépasser les limites de la commune pour laquelle on a été élu. Je crois que cela fonctionne bien. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est aujourd'hui une collectivité importante, reconnue dans le département et bien au-delà.

Permettez-moi, en cet instant de fin, de souligner l'action du Président Jean-Pascal – nous sommes tellement proches que je peux me permettre de le dire comme cela –, de Jean-Baptiste et de l'ensemble des services. Quand je parle de Jean-Pascal, je parle de l'ensemble de l'équipe qui l'accompagne. Je le souligne pour la qualité des résultats. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a beaucoup progressé en termes de volume, de compétences, de notoriété. Vous avez su les uns les autres le faire avec pragmatisme. Je crois que ce qui incarne le mieux Jean-Pascal est sans doute sa capacité à apaiser cette assemblée, et nous l'avons bien vu ce soir, dans des débats compliqués. J'ai essayé de mettre le feu sur un dossier, mais finalement, il n'a pas réagi.

En tout cas, merci, Jean-Pascal, pour le travail que tu fais, pour celui que tu as fait et pour ce que tu continueras à faire. Merci à toutes et à tous pour votre engagement dans vos communes et à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je reste évidemment en tant que Député à vos côtés, et mobilisable à tout instant. Je continue évidemment, même si je ne siège plus, à faire partie de l'équipe.

M. le Président : Merci, Jean-Marie. À mon tour de te remercier pour ton travail, pour ce que tu as fait. Personnellement, je regrette un peu, sans parler du fond de cette loi sur le non-cumul, qu'une assemblée comme la nôtre se prive d'un parlementaire et d'un conseiller régional. Du coup, nous en perdons deux d'un coup. C'est dommage. Je me réjouissais en début de séance de ces élus du Conseil Départemental qui siègent à nos côtés. Je pense que c'est un vrai plus. Cela permet de fluidifier les relations entre toutes nos instances. Dans notre millefeuille français, nous devons avoir des zones de passage, et c'est un des moyens. Je regrette que nous en arrivions là, mais peu importe, je ne vais pas faire la loi ce soir. En tout cas, je le dis. Je rends aussi hommage à ton travail, ton engagement. Je sais que tu restes à nos côtés, notamment au sein du Pays compte tenu des fonctions que tu occupes.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de lever cette séance. Bonsoir à tous.

La séance est levée à 21 heures 35.